



**Convention sur l'élimination  
de toutes les formes  
de discrimination à l'égard  
des femmes**

Distr. générale  
10 août 2022  
Français  
Original : anglais  
Anglais, espagnol et français  
seulement

**Comité pour l'élimination de la discrimination  
à l'égard des femmes**

**Septième rapport périodique soumis par les Pays-Bas  
en application de l'article 18 de la Convention,  
attendu en 2020<sup>\*,\*\*</sup>**

[Date de réception : 8 juillet 2022]

\* La version originale du présente document n'a pas été revue par les services d'édition.

\*\* L'annexe au présent document peut être consultée sur la page Web du Comité.



## Renseignements d'ordre général

1. Les informations et les chiffres demandés peuvent être consultés dans le Moniteur de l'égalité des droits 2020, ci-joint<sup>1</sup>, et la base de données du Bureau central de la statistique (CBS)<sup>2</sup>. Le Moniteur de l'égalité des droits, établi par le Bureau central de la statistique et l'Institut néerlandais de recherche sociale (SCP), présente les résultats des études sur les droits des femmes qui sont menées tous les deux ans aux Pays-Bas. La base de données du CBS, qui vient en complément du Moniteur, contient un large éventail de chiffres socio-économiques sur les femmes et les hommes. Selon leur rapport avec le sujet, ces données peuvent être ventilées par âge, par nationalité ou nationalités, par handicap, par origine migratoire non occidentale, par lieu de résidence et par milieu socio-économique.

2. D'une manière générale, l'amélioration de la collecte et de l'étude des données dans les domaines visés par la Convention n'est pas une priorité pour le Gouvernement néerlandais. Il réalise cependant régulièrement des études à plus petite échelle pour obtenir des informations plus approfondies. Le gouvernement estime qu'une politique efficace visant à faire progresser sensiblement l'égalité des genres repose surtout sur une meilleure utilisation des données déjà collectées plutôt que sur une augmentation des données rassemblées ou une collecte de meilleure qualité. Il s'est donc engagé à faire en sorte que les effets des nouvelles politiques et législations sur l'égalité des genres soient évalués. Le 18 mai 2018, le Ministre des affaires étrangères (alors ministre coordonnateur pour les objectifs de développement durable) a entrepris de veiller à ce que l'impact des nouvelles politiques et législations proposées sur la concrétisation des objectifs de développement durable devienne un aspect visible de l'analyse d'impact des réglementations qui porte sur les nouvelles politiques et législations<sup>3</sup>. Une exigence de qualité relative à l'impact sur l'égalité des genres (« évaluation basée sur le genre ») a ainsi été ajoutée à l'analyse d'impact des réglementations le 24 janvier 2019. Par égalité des genres, on entend « une situation où tous les citoyens et toutes les citoyennes ont les mêmes droits, obligations et chances, indépendamment de leur genre ». L'évaluation basée sur le genre est un outil qui permet de déterminer dans quelle mesure une politique ou une législation contribue à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes ou à maintenir l'égalité à son niveau actuel. L'évaluation basée sur le genre contribue à faire en sorte que toutes les nouvelles législations tiennent compte des questions de genre, le cas échéant.

## Statut juridique et application de la Convention

3. Les mesures prises pour transposer les dispositions de la Convention dans le droit interne varient selon que la disposition en question a un effet direct ou non. Les dispositions qui sont suffisamment claires pour être appliquées dans l'ordre juridique interne ont un effet direct et peuvent être invoquées devant les tribunaux nationaux (article 93 de la Constitution). Il n'est pas nécessaire de prendre d'autres mesures pour les intégrer dans le droit interne. En définitive, il appartient au tribunal national de déterminer si les dispositions ont un effet direct. Par exemple, la Cour suprême a jugé que les alinéas a) et c) de l'article 7 de la Convention avaient un effet direct. Les dispositions dont la formulation est plus générale et qui doivent être développées davantage dans l'ordre juridique interne pour pouvoir être appliquées par les

<sup>1</sup> M. van den Brakel, B. Hermans et W. Portegijs (2020), *Emancipatiemonitor*, La Haye : CBS et SCP. Disponible en ligne : [Emancipatiemonitor 2020 \(cbs.nl\)](https://emancipatiemonitor.cbs.nl).

<sup>2</sup> [www.opendata.cbs.nl/](https://www.opendata.cbs.nl/).

<sup>3</sup> Pour en savoir plus sur l'analyse d'impact des réglementations, veuillez vous reporter à la réponse à la question 6 a).

tribunaux nationaux n'ont pas d'effet direct et sont donc transposées en droit interne, s'il y a lieu.

### **Droits des femmes et égalité des genres dans le contexte de la pandémie et des mesures de relèvement**

4. Les conséquences de la COVID-19 n'ont pas été plus graves pour les femmes que pour les hommes sur le marché du travail néerlandais, mais la situation des femmes était déjà moins bonne avant la pandémie<sup>4</sup>. Il est donc important, dans le cadre des mesures de relèvement, d'empêcher l'écart entre les genres sur le marché du travail de se creuser. Il convient d'accorder une attention particulière aux femmes qui ont peu de perspectives d'emploi et dépendent de façon prolongée de l'aide sociale, des allocations de chômage ou des prestations octroyées au titre de la loi sur le travail et le soutien à l'emploi des jeunes personnes handicapées (Wajong) ou de la loi sur le travail et le salaire selon la capacité de travail (WIA), ainsi qu'aux femmes qui ne peuvent pas prétendre à des prestations. Les personnes salariées ayant un contrat de travail flexible et les indépendantes et indépendants ont été particulièrement touchés par la crise due à la COVID-19.

5. Pour les raisons susmentionnées, les mesures de soutien applicables actuellement aux Pays-Bas n'ont pas été définies avec un souci particulier de l'égalité des genres. Afin d'obtenir des fonds dans le cadre de la facilité pour la reprise et la résilience de l'Union européenne, les Pays-Bas présenteront un plan de relèvement post-COVID-19 à la Commission européenne. Les incidences sur l'égalité des genres et les questions de fond qui y sont liées seront prises en compte lors de la conception et de l'élaboration du plan en question, et une attention sera accordée aux thèmes mentionnés dans les questions.

6. Plusieurs études consacrées à l'influence des mesures prises en réponse à la COVID-19 sur la violence fondée sur le genre sont en cours<sup>5</sup>. S'il est vrai que rien n'indique encore clairement que ce type de violence a augmenté à la suite de la pandémie, les mesures suivantes ont néanmoins été prises.

7. En 2020, la campagne intitulée « Tant que vous ne réagirez pas, ça continuera » (Het houdt niet op, totdat je iets doet)<sup>6</sup>, qui incite celles et ceux qui soupçonnent ou subissent des violences domestiques ou de la maltraitance d'enfants à réagir, a été modifiée et prend maintenant en compte l'augmentation des risques due aux mesures prises pour faire face à la COVID-19. Des conseils sur la manière de réagir face à une hausse des tensions résultant desdites mesures ont également été diffusés<sup>7</sup>.

8. Une campagne consacrée aux services de soutien, intitulée « Des inquiétudes concernant la violence domestique et la maltraitance d'enfants » (Zorgen over huiselijk geweld en kindermishandeling), a été menée sur les médias sociaux de juillet

<sup>4</sup> L'annexe contient de plus amples informations à ce sujet.

<sup>5</sup> Le Ministère de la santé, du bien-être et des sports a fait réaliser une étude sur l'ampleur d'une éventuelle hausse de la violence au sein des familles vulnérables. Aucune augmentation notable n'a été constatée. L'Institut néerlandais pour l'étude de la criminalité et de l'application des lois a entrepris une étude qui se déroulera sur une période de deux ans et qui s'intitule : « Stay home, stay safe? Studying prevalence, nature and severity of domestic violence during the Covid-19 pandemic » (« Rester chez soi pour se protéger ? Analyse de la prévalence, de la nature et de la gravité de la violence domestique pendant la pandémie de Covid-19 »).

<sup>6</sup> <http://www.ikvermoedhuiselijkgeweld.nl/>.

<sup>7</sup> 'Start landelijke campagne tegen huiselijk geweld in coronacrisis' | Nieuwsbericht | Rijksoverheid.nl.

à septembre 2021<sup>8</sup>. Le réseau national « En sécurité à la maison » (Veilig Thuis), le service d'assistance téléphonique pour les enfants et le programme « La violence n'a pas sa place à la maison » (Geweld hoort nergens thuis) se sont associés pour mettre en place une campagne de prévention en ligne autour du concept de *Time-Out* (« Temps mort ») du 18 octobre au 14 novembre 2021<sup>9</sup>.

9. Les centres qui accueillent des personnes victimes de violences domestiques avaient pris des mesures pour se préparer à la demande attendue de places supplémentaires, qui ne s'est finalement pas matérialisée. D'autres actions ont été entreprises aux fins de la prise en charge des victimes à qui les dispositifs de soutien existants ne convenaient pas<sup>10</sup>.

### Accès à la justice et mécanismes juridiques de plainte

10. Dans un jugement interlocutoire du 27 juillet 2017, la Cour d'appel centrale pour les affaires liées au service public et à la sécurité sociale a décidé que l'alinéa 2) b) de l'article 11 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes s'appliquait aussi aux travailleurs et travailleuses indépendants et que les travailleuses indépendantes avaient droit à un « certain revenu » en lien avec l'accouchement. Le Ministre des affaires sociales et de l'emploi a donc mis au point un système d'indemnisation pour les femmes qui avaient accouché entre le 7 mai 2005 et le 4 juin 2008 et qui étaient indépendantes<sup>11</sup>. Le régime d'indemnisation a été mis en train le 15 mai 2018, avec un délai généreux pour l'introduction des demandes. Le taux d'indemnisation a été calculé sur la base de la prestation moyenne versée aux travailleuses indépendantes en 2016 pour la grossesse et l'accouchement et de l'indexation pour 2018. Les indemnités ont été versées en 2019.

11. Il n'y a pas eu de nouvelles réductions dans les budgets du système d'aide juridique néerlandais au cours du mandat du gouvernement précédent. À partir de 2022, les honoraires des prestataires de services d'aide juridique dans le système d'aide juridique doivent être augmentés de façon permanente. En adoptant cette mesure, le gouvernement met en œuvre les recommandations de la Commission Van der Meer et les motions adoptées par le parlement. Cet investissement garantit l'établissement d'un seuil peu élevé permettant aux citoyennes et aux citoyens dont les ressources financières sont limitées de recevoir une aide juridique de bonne qualité.

12. Il n'existe pas de distinction fondée sur le genre dans les règles qui régissent l'accès à l'aide juridique ou aux procédures d'asile aux Pays-Bas. Les réfugiées peuvent obtenir l'assistance d'un avocat ou d'une avocate pour toutes les demandes d'asile, y compris lorsqu'elles introduisent une nouvelle demande à la suite d'un refus. En outre, les personnes en quête d'asile aux Pays-Bas bénéficient d'une aide juridique financée par le gouvernement dans le cadre de leur demande, y compris lorsqu'elles introduisent une nouvelle demande d'asile ou une demande de révision d'une décision. Cependant, les prestataires de services d'aide juridique qui traitent une nouvelle demande d'asile consécutive à un refus reçoivent moins d'honoraires si la demande n'aboutit pas.

<sup>8</sup> Social media campagne Huiselijk geweld en kindermishandeling van start | [Nieuwsbericht](#) | [Huiselijk Geweld](#).

<sup>9</sup> [Preventiecampagne 'Time-out' gaat vandaag van start](#) | VNG.

<sup>10</sup> On trouvera dans l'annexe un aperçu des mesures supplémentaires.

<sup>11</sup> Des renseignements sur les délais figurent dans l'annexe.

13. Il est important que les travailleurs et travailleuses du sexe bénéficient d'une plus grande sécurité dans leur travail ainsi que dans la vie de tous les jours et soient moins vulnérables face à la violence et à l'exploitation. La plateforme d'alerte « Ugly Mugs », mise en place au début de l'année 2022, a pour finalité d'y contribuer. Les travailleurs et travailleuses du sexe inscrits peuvent s'en servir pour mettre en garde les autres utilisateurs et utilisatrices contre des clients violents en donnant une description de leur apparence physique, ainsi que pour obtenir des informations et de l'aide en ce qui concerne le signalement d'incidents à la police. En outre, un bureau des plaintes mis en place sous la direction de SOA AIDS Nederland (une organisation qui diffuse des informations sur les infections sexuellement transmissibles et offre un soutien en la matière) aide ces travailleurs et travailleuses à introduire des plaintes auprès d'institutions et leur fournit des services de médiation. Enfin, l'Alliance contre la stigmatisation des travailleurs et travailleuses du sexe (*Sekswerk Alliantie Destigmatisering*) a vu le jour l'été dernier et a pour but de réduire la stigmatisation qu'ils et elles subissent ainsi que d'améliorer leur situation sociale.

14. La loi sur les soins de santé mentale obligatoires (WVGZZ) et la loi sur les soins et la contrainte pour les patientes et patients atteints de maladies psychogériatriques et d'une déficience intellectuelle légère (WZD), qui a remplacé la loi sur l'internement en hôpital psychiatrique (BOPZ) le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ont amélioré la protection juridique des patientes et des patients atteints de troubles psychiatriques et psychogériatriques ainsi que des personnes qui présentent une légère déficience intellectuelle et reçoivent des soins obligatoires. À titre d'exemple, un(e) avocat(e) intervient plus tôt dans les démarches, l'accès à des conseillers ou conseillères confidentiels est garanti par la loi et la procédure de plainte a été développée. On s'efforce autant que possible de respecter les souhaits des patientes et des patients. En vertu de la loi sur la qualité des soins de santé et les plaintes et litiges en la matière (WKKGZ), celles et ceux qui reçoivent des soins volontaires peuvent entrer gratuitement en contact avec la personne chargée de recevoir les plaintes. La loi définit également des principes généraux pour des soins de bonne qualité et les procédures de plainte.

15. L'accès à l'aide juridique subventionnée est actuellement régi par la loi sur l'aide juridique (WRB), qui permet aux personnes dont les ressources financières sont limitées de bénéficier d'une aide juridique financée par l'État. Aucune distinction fondée sur le genre n'est faite dans ce contexte. L'aide juridique se fonde sur un système de ticket modérateur lié au revenu. L'accès de tous et de toutes à la justice continuera d'être garanti dans le cadre du renouvellement du système d'aide juridique, même si cela requiert une subvention de l'État.

## **Les femmes et la paix et la sécurité**

16. Un examen à mi-parcours du troisième plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité (PAN-WPS-III) a été publié en février 2019 et les enseignements qui en ont été tirés ont alimenté l'élaboration du quatrième plan d'action. Une évaluation globale externe de fin de parcours du troisième plan d'action et des programmes autonomes relatifs aux femmes, à la paix et à la sécurité a également été engagée. Il est ressorti de l'examen à mi-parcours que le troisième plan d'action national avait ceci de novateur qu'il reposait sur une solide théorie du changement à laquelle souscrivaient un large éventail de parties prenantes. Le troisième plan d'action national constitue une communauté pour les signataires issus du gouvernement et des organisations de la société civile et sert de base à un dispositif

de financement établi par le Ministère des affaires étrangères en 2016 ainsi que de cadre collectif pour l'action publique<sup>12</sup>.

17. Les Pays-Bas s'en tiennent à un degré élevé de transparence en ce qui concerne l'octroi de permis d'exportation d'armes. Tous les permis, qu'ils aient été accordés ou refusés, sont publiés sur le site web du gouvernement<sup>13</sup>. Le parlement reçoit une notification immédiate et une déclaration expliquant les raisons pour lesquelles un permis est octroyé pour les systèmes complets d'une valeur supérieure à 2 millions d'euros. Ces notifications sont accessibles au public. Le rapport annuel de 2020 sur la politique de contrôle à l'exportation<sup>14</sup> comportait une rubrique consacrée à la prise en compte de la violence fondée sur le genre dans l'évaluation des risques ex-ante concernant les demandes de permis. Lorsque la violence fondée sur le genre est l'élément déterminant en cas de refus de permis d'exportation, le gouvernement s'engage à le faire savoir explicitement au parlement. Ce cas de figure ne s'est encore jamais présenté. En 2021, une évaluation a été consacrée aux pays qui nécessitaient une attention particulière au regard de la violence fondée sur le genre.

### Mécanisme national de promotion des femmes

18. En 2018, l'exigence de qualité relative à l'impact sur l'égalité des genres a été ajoutée à l'analyse d'impact des réglementations, dont devront faire l'objet toutes les nouvelles législations aux Pays-Bas. Bien qu'il soit obligatoire d'appliquer cette exigence de qualité, il n'est pas obligatoire de mentionner les résultats de l'évaluation dans le mémoire explicatif qui accompagne les nouvelles législations. L'analyse d'impact des réglementations indique aux décideurs et décideuses ainsi qu'aux personnes qui rédigent les textes législatifs les normes fixées par le gouvernement auxquelles doivent répondre de bonnes politiques et dispositions réglementaires. Il incombe aux titulaires de dossiers de donner les réponses adéquates aux questions de l'analyse d'impact des réglementations dans le mémoire explicatif relatif aux politiques et aux dispositions réglementaires proposées. L'évaluation au regard de l'exigence de qualité relative à l'impact sur l'égalité des genres décrit la nature et la portée des conséquences des politiques et législations proposées sur l'égalité des genres aux Pays-Bas. Tout ceci découle de l'objectif de développement durable n° 5.

19. Les organisations de défense des droits des femmes sont financées, tant au niveau national qu'au niveau international, par les budgets du Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences ainsi que du Ministère des affaires étrangères. Conformément aux recommandations formulées dans l'examen à mi-parcours de la politique relative à l'égalité des chances, en 2014<sup>15</sup>, le département chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes et à l'égard des personnes LGBTQI+ a modifié la manière dont les subventions étaient accordées à celles et ceux qui travaillent dans le domaine de l'égalité des chances. Jusque-là, le département octroyait des subventions institutionnelles et des subventions dans le cadre de projets à différentes organisations. Depuis janvier 2018, ce système a été remplacé par un autre qui consiste à accorder des subventions institutionnelles à huit alliances qui œuvrent pour faire progresser l'égalité des genres et/ou l'égalité de traitement à

<sup>12</sup> Les améliorations apportées au quatrième plan d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité (2021-2025) sont exposées dans l'annexe.

<sup>13</sup> [Maandelijkse rapportage uitvoer militaire goederen | Rapport | Rijksoverheid.nl](https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/maandelijkse-rapportage-uitvoer-militaire-goederen).

<sup>14</sup> Ministère des affaires étrangères (2021), *Het Nederlandse exportcontrolebeleid in 2020: Rapportage over de afgifte van vergunningen voor militaire, dual-use en foltergoederen van de minister van Buitenlandse Zaken*, La Haye : Ministère des affaires étrangères. Disponible en ligne : [het-nederlandsche-exportcontrolebeleid-2020.pdf](https://www.rijksoverheid.nl/documenten/rapporten/2021/04/07/het-nederlandsche-exportcontrolebeleid-in-2020).

<sup>15</sup> [Kamerbrief met beleidsconclusies midterm review en beleidsdoorlichting emancipatie | Kamerstuk | Rijksoverheid.nl](https://www.rijksoverheid.nl/onderwerpen/kamerstuk).

l'égard des personnes LGBTI dans des domaines choisis par le département, à savoir l'éducation, la sécurité, la santé, le marché du travail, les médias, la politique, le droit et le mode de vie<sup>16</sup>. Les subventions destinées à des projets pourront encore être accordées à des initiatives particulières, notamment celles d'organisations qui ne font pas partie d'une alliance et qui s'intéressent à d'autres questions. En misant sur ces alliances, le département cherche à augmenter la portée de son action, par exemple en concentrant davantage les efforts, en simplifiant l'octroi des fonds des subventions et en réduisant la fragmentation, en améliorant la collaboration avec et entre les organisations de la société civile et en offrant plus de possibilités aux organisations et groupes de plus petite taille qui sont difficiles à atteindre.

20. Ce système d'alliances provient du Ministère des affaires étrangères. L'accent est mis sur le financement de programmes plutôt que sur le financement de base. Ces six dernières années, le Ministère des affaires étrangères s'est de plus en plus concentré sur le financement des organisations de défense des droits des femmes. On s'attache à développer le pouvoir mobilisateur des organisations du Sud ainsi que des mouvements féministes. La dynamique du pouvoir et la prise de décisions sur un pied d'égalité sont de grandes priorités dans le cadre des partenariats. Une plus grande place a été faite à l'intersectionnalité dans les politiques générales élaborées récemment<sup>17</sup>. Par ailleurs, l'instrument Power of Voices est venu en aide à quatre partenariats stratégiques directement liés au genre.

### **Mesures temporaires spéciales**

21. Une nouvelle loi en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 impose un quota réglementaire d'au moins 33 pour cent de femmes et 33 pour cent d'hommes dans les conseils d'administration des entreprises cotées en bourse<sup>18</sup>. En cas de vacance de poste, les entreprises cotées en bourse qui n'ont pas encore atteint ce quota sont obligées de sélectionner une personne dont le genre est sous-représenté. Les recrutements qui ne contribuent pas à un meilleur équilibre entre femmes et hommes ne seront pas valables.

22. En outre, les grandes entreprises<sup>19</sup> sont maintenant tenues de fixer des objectifs « ambitieux » pour parvenir à une représentation plus équilibrée des femmes et des hommes dans leur conseil d'administration et parmi les cadres dirigeants. Elles ont l'obligation de dresser un plan pour la concrétisation de ces objectifs et doivent, chaque année, rendre compte de la situation et des progrès accomplis et donner des explications dans le cas où elles ne respecteraient pas les exigences précitées.

23. La nouvelle législation sera évaluée après cinq ans et viendra à expiration huit ans après son entrée en vigueur.

24. À ces mesures, qui visent le secteur privé, s'en ajouteront d'autres dans les secteurs public et semi-public. Compte tenu de la grande diversité des organisations concernées, une réglementation unique n'est pas envisageable. Une lettre présentant les grandes lignes des mesures qu'il est prévu de prendre dans les secteurs public et semi-public a été envoyée au parlement le 25 février 2022. Elles sont réparties en trois catégories :

<sup>16</sup> On trouvera dans l'annexe une présentation des programmes menés par les alliances et des différentes organisations partenaires.

<sup>17</sup> On trouvera dans l'annexe une vue d'ensemble des programmes qui reçoivent des fonds du Ministère des affaires étrangères.

<sup>18</sup> Les entreprises cotées en bourse et les quelque 5 000 grandes entreprises des Pays-Bas.

<sup>19</sup> Voir l'annexe.

- Atteindre, dans les cinq prochaines années, l'objectif de 45 à 55 pour cent de femmes au niveau le plus élevé et au niveau inférieur au sein des ministères et de leurs organismes d'exécution ;
- Atteindre le taux de 50 pour cent de femmes au niveau le plus élevé des organes administratifs indépendants et des conseils consultatifs désignés par le gouvernement ;
- Le gouvernement engage les secteurs public et semi-public dans leur intégralité à s'efforcer de parvenir à un taux de 50 pour cent de femmes au niveau le plus élevé et au niveau inférieur et impose aux autres organismes (administratifs) de ces secteurs l'obligation de définir des pourcentages cibles ambitieux.

25. L'accent sera également mis sur l'établissement d'un système efficace de suivi et de mise en commun des bonnes pratiques pour les grandes organisations des secteurs public et semi-public.

### **Stéréotypes et pratiques préjudiciables**

26. Le gouvernement soutient financièrement l'alliance pour un avenir dans le monde du travail (Werk.en.de Toekomst)<sup>20,21</sup>. L'alliance a pour objectif, pendant cinq ans (2018-2022), de miser à la fois sur la recherche orientée vers l'action et sur l'élaboration de stratégies d'intervention en mettant en évidence les stéréotypes et les idées positives qui permettent de les contrer, en mettant en avant des figures exemplaires, en diffusant des exemples positifs et en inscrivant ces questions dans le programme du gouvernement, des partenaires sociaux, des institutions d'enseignement et des employeurs et employeuses. Elle a pour finalité l'élimination des stéréotypes liés au genre dans l'éducation et sur le marché du travail ainsi que l'amélioration des possibilités d'allier travail, tâches liées aux soins et éducation.

27. Le gouvernement fait actuellement réaliser une étude sur l'impact du congé postnatal légal complémentaire pour les partenaires, notamment ses premiers effets sur la répartition des responsabilités liées aux soins. Ces effets ne se manifesteront probablement qu'à plus longue échéance. La législation ayant été mise en place en 2020, elle n'aura pas encore entraîné de changement majeur dans la configuration des rôles.

28. Le droit à la liberté d'expression garanti par la Constitution néerlandaise s'applique intégralement aux médias. Il est souhaitable que le gouvernement fasse preuve d'une certaine retenue à cet égard. Cela étant, la liberté d'expression n'est pas un droit illimité. Le droit pénal impose en effet des restrictions : les formes d'expression qui incitent à la discrimination, au racisme, à la violence ou à la haine sont des infractions pénales. Compte tenu de ces éléments, il n'est pas nécessaire de modifier la loi sur les médias. L'interdiction de la discrimination est déjà garantie par le droit pénal, et elle s'applique aux parties visées par cette loi. Il appartient aux tribunaux de déterminer si des propos tenus dans les médias sont contraires ou non à cette disposition<sup>22</sup>.

29. La liberté d'expression fait l'objet d'une interprétation large aux Pays-Bas, notamment dans les contributions au débat public. Le gouvernement s'efforce néanmoins de faire en sorte que les formes d'expression qui pourraient être qualifiées

<sup>20</sup> [Werk.en.de Toekomst | Programma's \(atria.nl\)](https://www.werkendetoekomst.nl/).

<sup>21</sup> Des informations détaillées figurent dans l'annexe.

<sup>22</sup> Les mesures extrajudiciaires concernant la représentation dans les médias sont exposées dans l'annexe.



de discours haineux, conformément aux conventions internationales relatives aux droits de l'homme, ne soient pas tolérées.

30. Le gouvernement s'est engagé à y veiller en luttant, d'une manière générale, contre la stigmatisation des personnes et groupes de personnes et les stéréotypes dont ils sont la cible. Les Pays-Bas ne ventilent pas les données sur le nombre de poursuites engagées pour des discours haineux envers les femmes musulmanes, les migrantes et/ou les demandeuses d'asile.

31. La plateforme « Inclusion et communauté » joue un rôle important en étudiant l'efficacité des interventions contre la discrimination. Grâce à une prime de décentralisation octroyée en 2020 et 2021, les municipalités peuvent soutenir des initiatives sociales visant à lutter contre la discrimination fondée sur l'origine, et notamment contre les stéréotypes.

32. Il convient également de mentionner la loi apportant des précisions sur l'obligation légale de dispenser des cours d'éducation civique, qui vient d'entrer en vigueur. Les écoles sont notamment tenues d'enseigner les valeurs essentielles de la démocratie fondée sur l'état de droit et le respect de ces valeurs, en particulier au regard des différences liées à la religion, aux croyances, aux opinions politiques, aux origines ethniques, au genre ou à l'orientation sexuelle, ainsi que le principe de traitement égal à situation égale.

33. On s'efforce également de faire en sorte que la population soit davantage disposée à signaler des actes discriminatoires. La police agit de différentes manières, notamment en aidant les victimes à signaler des faits et à porter plainte au pénal et en développant les connaissances et les compétences spécialisées au moyen de la mise en place de réseaux internes au sein de la police. Citons également la loi, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020, qui multiplie par deux la peine maximale pour incitation à la violence, à la haine et/ou à la discrimination<sup>23</sup>, laquelle est passée à deux ans d'emprisonnement ou une amende de quatrième catégorie.

34. Afin de prévenir encore davantage les pratiques préjudiciables, le Ministre de la santé, du bien-être et des sports et le Ministre de la protection juridique ont élaboré le programme d'action contre les pratiques préjudiciables en 2020<sup>24</sup>. Les activités de mise en œuvre ont commencé, notamment l'élaboration de matériel didactique sur l'emprisonnement dans le mariage et le mariage forcé, une étude sur la mise en place de peines plus sévères pour les violences commises au nom de l'honneur, une campagne d'information publique et une étude sur les signalements de mutilations génitales féminines (MGF). De plus, depuis l'entrée en vigueur de la loi contre le mariage forcé (2015), il est plus difficile de forcer une personne à se marier contre son gré. Toutes les formes de MGF sont passibles de sanctions aux Pays-Bas, y compris dans les cas où elles sont pratiquées à l'étranger et où les personnes concernées ont un lien avec les Pays-Bas au moment où les mutilations ont lieu.

35. Les chiffres sur les pratiques préjudiciables sont collectés pour chaque phénomène pris séparément<sup>25</sup>. L'institut Pharos s'occupe des données sur les MGF<sup>26</sup>, par exemple, mais les chiffres connexes sont fondés sur les signalements à la police [et/ou au Centre national d'expertise sur la violence liée à l'honneur (LEC EGG)]<sup>27</sup> et à Safe at Home<sup>28</sup>. Le fait que les pratiques préjudiciables se produisent souvent

<sup>23</sup> Article 137d du Code pénal.

<sup>24</sup> [Actieagenda Schadelijke Praktijken | Beleidsnota | Rijksoverheid.nl](#).

<sup>25</sup> L'annexe contient une définition des infractions pénales que sont les MGF et le mariage forcé aux Pays-Bas.

<sup>26</sup> [Gezondheid en kwaliteit van zorg voor iedereen - Pharos](#).

<sup>27</sup> [Landelijk Expertise Centrum Eer Gerelateerd Geweld | politie.nl](#).

<sup>28</sup> [Veilig Thuis](#).

dans des communautés fermées constitue une difficulté. On s'attache donc particulièrement à diffuser des informations pour que les victimes puissent être identifiées et recevoir de l'aide plus rapidement.

36. En juillet 2019, le Ministère de la santé, du bien-être et des sports a accordé une subvention à l'organisation pour la recherche-développement en matière de santé (ZonMw) pour faciliter la création d'une norme de qualité pluridisciplinaire concernant la prise en charge des personnes qui présentent une anomalie du développement sexuel<sup>29</sup>. En raison du groupe cible concerné, de l'urgence et des appels à la prise en compte de l'état actuel des connaissances scientifiques ainsi que des évolutions observées en Europe, le Ministère de la santé, du bien-être et des sports a dégagé des ressources financières supplémentaires aux fins de l'introduction de cette norme de qualité. Il convient de souligner que le Ministre n'a aucune influence sur le contenu des soins ni la question de savoir si une intervention est nécessaire ou non<sup>30</sup>. Le contenu des soins est défini, entre autres, par les groupes professionnels et les associations de patientes et de patients, sur la base de l'état des connaissances scientifiques et de l'expérience pratique. Le Ministère considère qu'il est important que le point de vue des patientes et des patients soit aussi pris en compte lors de l'élaboration de la norme de qualité afin que ces derniers ainsi que les parents d'enfants présentant une anomalie du développement sexuel reçoivent le meilleur soutien possible au moment de la prise de décisions sur les soins à donner. Les enfants et leurs parents, mais aussi les adultes atteints d'une certaine forme d'anomalie du développement sexuel, peuvent se rendre dans les différents centres d'expertise pour obtenir un diagnostic, des soins médicaux spécialisés et un accompagnement.

### **Violence à l'égard des femmes fondée sur le genre**

37. Le Secrétaire d'État à la santé, au bien-être et aux sports est le ministre coordonnateur de la lutte contre la violence domestique et la violence envers les femmes et les filles. Les différents départements collaborent étroitement.

38. Dans le cadre du programme d'action national « La violence n'a pas sa place à la maison » (*Geweld Hoort Nergens Thuis*)<sup>31</sup>, une équipe de programme contribue à la mise en œuvre de l'approche régionale et son groupe directeur national suit les progrès accomplis dans ce domaine aux niveaux régional et national.

39. La procédure législative démocratique pour la promulgation du projet de loi sur les infractions sexuelles se poursuivra en 2022. Ce projet prévoit, entre autres, la suppression des incompatibilités actuelles entre le Code pénal néerlandais et les instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment la Convention d'Istanbul.

40. Des mesures de protection peuvent être appliquées en vertu du droit administratif, du droit civil et du droit pénal. Le ou la maire d'une municipalité peut imposer une mesure d'éloignement ou d'interdiction ainsi qu'une ordonnance d'exclusion temporaire du foyer dont la durée peut être portée à 28 jours. La violation d'une ordonnance d'exclusion du foyer est une infraction pénale. Il n'existe pas de chiffres nationaux sur le recours à ce type d'ordonnance. Les mesures de protection prévues par le droit pénal, telles que les mesures d'éloignement, peuvent être prises

<sup>29</sup> Anomalie du développement sexuel (DSD = Differences of Sexual Development).

<sup>30</sup> *Wet kwaliteit, klachten en geschillen zorg* (loi sur la qualité, les plaintes et les litiges en matière de soins de santé) (WKKGZ); *Wet op de geneeskundige behandelovereenkomst* (loi sur les contrats de traitement médical) (WGBO).

<sup>31</sup> Programme *Geweld Hoort Nergens Thuis* (GHNT) (« La violence n'a pas sa place à la maison ») | VNG.

dans le cadre d'une condamnation ou dans l'attente d'une décision de justice. Les victimes peuvent, de leur propre initiative, présenter une demande de mesures de protection auprès d'un tribunal civil.

41. Il convient également de mentionner l'initiative AWARE<sup>32</sup>, système d'alerte individuel relié aux services d'urgence de la police pour les personnes qui subissent du harcèlement ou des menaces graves dans le cadre de leurs relations personnelles, y compris les relations de dépendance. Le système AWARE est toujours relié à un programme d'assistance afin que la victime présumée prenne davantage conscience de la gravité de la situation.

42. Pendant la procédure de demande de permis de séjour, une victime de violence a droit à un hébergement aussi longtemps qu'elle aura besoin de soins et de protection, conformément à la directive européenne sur les droits des victimes, et ce, indépendamment du statut de résidence. Les victimes de la traite des êtres humains qui ne possèdent pas de titre de séjour ont droit à un hébergement pendant une période de trois mois au cours de laquelle elles peuvent envisager de dénoncer les personnes qui se livrent à la traite à la police.

43. Les refuges pour femmes collaborent à l'échelle nationale dans le cadre du placement des personnes qui présentent une déficience motrice. Les personnes souffrant d'un léger handicap intellectuel qui ont besoin d'un accompagnement particulier sont hébergées dans des lieux sûrs au sein d'établissements de soins spécialisés. Dans ces cas de figure, une assistance axée sur le problème de violence domestique est proposée aux patientes et aux patients en consultation externe.

44. Les femmes LGBTQI+ peuvent être hébergées dans des refuges pour femmes si leur sécurité en dépend. Quatre places sont disponibles à Utrecht pour les femmes et les hommes LGBTQI+ ayant des besoins particuliers en matière de sécurité que les refuges ordinaires ne peuvent pas satisfaire. Le Ministère de la santé, du bien-être et des sports a commandé une étude sur les facteurs de risque liés aux personnes LGBTQI+ et sur la mesure dans laquelle le travail de prévention et d'assistance profite également à ces personnes. Les instituts Movisie et l'Institut néerlandais de la jeunesse publient des informations sur cette aide sur leur site web.

45. Dans le cadre de la lutte contre la violence domestique et la maltraitance d'enfants, la police collabore dès les premiers stades et à plusieurs reprises avec ses partenaires dans le système de justice pénale, notamment le ministère public, le service de probation et le Conseil de protection de l'enfance, ainsi qu'avec Safe at Home, pour garantir la sécurité immédiate et offrir ensuite aux foyers une prise en charge tenant compte des risques et devant les aider à se relever. Il en va de même pour la violence contre les femmes et les filles. Les organisations examinent chaque cas particulier pour déterminer quelles sont les mesures à prendre pour garantir la sécurité des victimes et briser le cycle de la violence. Si nécessaire, les organisations enquêtent ensemble sur les faits. Pour renforcer cette stratégie commune, elles ont mis en place le programme de développement « Sécurité avant tout »<sup>33</sup> et le programme d'action national « La violence n'a pas sa place à la maison » (Geweld Hoort Nergens Thuis)<sup>34</sup> et adoptent une approche tenant compte des questions de genre dans ces démarches.

46. La loi sur l'exclusion temporaire du foyer permet d'imposer une mesure d'exclusion temporaire du foyer à un adulte qui représente ou que l'on soupçonne de

<sup>32</sup> AWARE = Abused Women's Active Response Emergency (« Intervention active en situation d'urgence pour les femmes victimes de violences »).

<sup>33</sup> *Veiligheid Voorop* en néerlandais.

<sup>34</sup> Programme Geweld Hoort Nergens Thuis (GHNT) (« La violence n'a pas sa place à la maison ») | VNG.

représenter une menace grave et immédiate pour une ou plusieurs personnes qui vivent dans le même foyer ou qui y logent sans que cela ne soit occasionnel. Cette mesure peut être imposée par le ou la maire pendant une période de 10 jours qui peut aller jusqu'à 28 jours maximum. Les personnes qui l'enfreignent encourent une peine d'emprisonnement de deux ans maximum ou une amende.

47. Dans la partie européenne des Pays-Bas, des données sont collectées de façon systématique ou périodique sur la violence domestique, les voies de fait, les menaces, la violence sexuelle et la maltraitance d'enfants (y compris les abus sexuels sur enfants). Dans la mesure du possible, ces chiffres sont ventilés en fonction de l'âge, du milieu culturel, du genre et de la relation entre l'auteur(e) et la victime. Les chiffres relatifs à la lutte contre la violence domestique et la maltraitance d'enfants<sup>35</sup> sont principalement rassemblés par signalement ou par cas. Le moniteur de la violence domestique et de la violence sexuelle évalue tous les deux ans la nature et l'ampleur de la violence domestique, du harcèlement sexuel et de la violence sexuelle<sup>36</sup>. Les organisations du réseau « En sécurité à la maison » enregistrent des données sur la maltraitance d'enfants, la violence commise au sein du couple ou par un ancien partenaire et la violence domestique. Ces données peuvent relever de violences physiques, mentales et sexuelles ou de l'exploitation financière. Rutgers<sup>37</sup> recueille des données sur la violence sexuelle contre les femmes et les filles souffrant d'un léger handicap intellectuel.

48. Le Conseil de protection de l'enfance enregistre le nombre d'enquêtes relatives à la protection et leurs conclusions. Dans les Caraïbes néerlandaises, les données ne sont pas systématiquement collectées ni communiquées à l'heure actuelle. Il s'agit d'une tâche difficile étant donné que les populations des îles sont peu nombreuses et que les informations ne peuvent pas être reliées à des personnes en particulier.

49. Lorsqu'une personne demande l'asile, une évaluation des besoins particuliers est réalisée. Les femmes qui ont été victimes de violence fondée sur le genre, notamment les filles qui sont arrivées sans être accompagnées ou qui se sont retrouvées seules à un stade ultérieur, peuvent être vulnérables et, de ce fait, avoir des besoins spéciaux. Par conséquent, les entretiens menés dans le cadre de la procédure d'asile peuvent maintenant se dérouler en présence d'un interprète et/ou être menés par une personne qualifiée pour interroger des personnes vulnérables. Les mineurs qui sont séparés de leurs parents ou de leur tuteur ou tutrice peuvent également bénéficier du soutien de Nidos pendant leur procédure d'asile<sup>38</sup>.

50. Les municipalités sont responsables de la lutte contre la maltraitance d'enfants, la violence domestique et la prise en charge des victimes. Le gouvernement central a une responsabilité systémique et, à ce titre, s'entretient régulièrement avec l'Association des municipalités néerlandaises (VNG), le réseau « En sécurité à la maison » et Valente<sup>39</sup>. Il n'y a pas eu d'évaluation globale des effets de la fusion entre l'ancien Centre de conseil et de signalement pour les cas de maltraitance et d'abandon moral d'enfants (AMK) et le Centre de conseil et de soutien pour la violence domestique (SHG).

<sup>35</sup> Repris des [informations sur la politique générale du réseau « En sécurité à la maison »](#) et dans le moniteur qui évalue l'efficacité de la lutte contre la violence domestique et la maltraitance d'enfants (*Impactmonitor aanpak huiselijk geweld en kindermishandeling*).

<sup>36</sup> Le moniteur est établi par le Centre de recherche et de documentation scientifique (WODC) et l'Institut néerlandais de statistique (CBS).

<sup>37</sup> <https://rutgers.nl/>.

<sup>38</sup> Nidos, [Stichting Nidos | Accueil, Nidos](#). Nidos est une organisation non gouvernementale qui se concentre sur la protection des jeunes demandeurs et demandeuses d'asile.

<sup>39</sup> [Valente](#) est l'association professionnelle des refuges pour femmes.

51. Le gouvernement estime très important de faire en sorte que les questions de genre soient davantage prises en compte dans l'approche en matière de lutte contre la violence domestique et la violence à l'égard des femmes, notamment en raison des recommandations faites en ce sens par le Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes (GREVIO) et la violence domestique et le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Il s'efforce actuellement de donner suite à ces recommandations, notamment en ce qui concerne la violence en ligne. Par exemple, des accords et directives interdépartementaux ont été établis concernant le travail réalisé sur les fronts de la prévention, de la promotion des compétences spécialisées, de la mise en évidence des problèmes et de la diffusion des connaissances, ainsi que les efforts menés pour faire en sorte que les politiques et législations tiennent compte des questions de genre, conformément à l'analyse d'impact des réglementations<sup>40</sup>. Cette année, l'objectif est de définir les mesures concrètes qu'il faut prendre pour donner suite à la recommandation du GREVIO sur la dimension numérique de la violence faite aux femmes<sup>41</sup>.

52. Un plan d'action pour la sécurité des personnes LGBTQI+ pour la période 2019-2022 a été établi par le Ministère de la justice et de la sécurité, le Ministère de l'éducation, de la culture et de la science et les quatre plus grandes municipalités des Pays-Bas<sup>42</sup>. Il prévoit des mesures visant à renforcer la sécurité des personnes LGBTQI+ qui sont principalement axées sur la lutte contre la discrimination par le droit pénal et l'augmentation du sentiment de sécurité physique.

53. Les directives sur la discrimination<sup>43</sup> établissent les principes de base de l'approche fondée sur le droit pénal de la lutte contre la discrimination par le ministère public. Le Code pénal comporte plusieurs articles qui traitent directement de la discrimination, y compris la discrimination fondée sur l'orientation hétérosexuelle ou homosexuelle<sup>44</sup>. Lorsqu'une infraction pénale, telle qu'un acte de violence commis dans un lieu public, comporte une dimension discriminatoire, elle est qualifiée d'« infraction pénale avec motif discriminatoire » (également appelée CODIS). D'après les directives sur la discrimination, si le magistrat ou la magistrate du ministère public estime qu'une infraction comporte une dimension discriminatoire, cet élément est souligné dans son allocution de clôture et pris en compte comme circonstance aggravante dans la décision exigée.

54. Le 19 janvier 2021, une proposition de loi visant à considérer l'intention de discriminer comme un élément général qui ferait augmenter la peine maximale a été présentée au parlement. Elle a ensuite été présentée au Conseil d'État afin qu'il donne un avis consultatif<sup>45</sup>.

55. Une partie de la formation de base des membres de la police est consacrée à la prise en charge des victimes. Par ailleurs, la police informe le centre CoMensha lorsqu'elle pense qu'une personne est victime de traite des êtres humains<sup>46</sup> afin que celle-ci puisse bénéficier de soins, d'un hébergement et d'une assistance et que la

<sup>40</sup> Pour en savoir plus sur l'analyse d'impact des réglementations, veuillez vous reporter aux réponses aux questions 1 et 6 a).

<sup>41</sup> Voir également la motion présentée par les députés Van der Laan *et al.* adressant une demande en ce sens au gouvernement : [Detail 2021D48183 | Chambre des représentants des États généraux](#).

<sup>42</sup> Les quatre plus grandes municipalités sont Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Utrecht.

<sup>43</sup> Les directives sur la discrimination (2018A009) sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019.

<sup>44</sup> Des chiffres relatifs à la discrimination fondée sur l'orientation hétérosexuelle ou homosexuelle sont donnés dans l'annexe.

<sup>45</sup> Documents parlementaires, Chambre des représentants, 2020/21, 35 709, n° 2.

<sup>46</sup> [CoMensha : Centre de coordination contre la traite des êtres humains](#).

nature et l'ampleur du problème soient évaluées. Une alliance contre la stigmatisation du travail du sexe a également été mise en place<sup>47,48</sup>.

56. Selon la législation néerlandaise, les femmes peuvent demander l'asile en toute indépendance. Il existe des motifs de demande d'asile liés au genre, tels que les mutilations génitales féminines, ainsi que des politiques visant spécialement les femmes célibataires venant de certains pays. Il est également possible de demander un permis de séjour en raison de violences « liées à l'honneur » ou de violences domestiques ou lorsque l'on est victime de la traite des êtres humains.

57. Aux termes de la loi sur l'aide juridique (WRB), les citoyennes et citoyens dont les ressources financières sont limitées peuvent bénéficier d'une aide juridique financée par l'État. Il existe également un régime spécial pour les victimes d'infractions à caractère sexuel et d'atteintes, qui ont droit à une aide juridique gratuite, quels que soient leurs revenus.

### Traite et exploitation de la prostitution

58. L'idée selon laquelle les politiques néerlandaises portent davantage sur la traite des êtres humains que sur le trafic illicite des personnes est fautive. Les Pays-Bas les considèrent tous les deux comme des priorités. Il existe un programme spécial relatif à la traite des êtres humains<sup>49</sup>. Il n'en existe pas de similaire pour le trafic illicite des personnes car les structures de coopération existantes des partenaires du système de justice pénale constituent une approche suffisamment intégrée.

59. Comme il a été mentionné dans le sixième rapport des Pays-Bas, en 2014, les peines maximales pour traite des êtres humains ont été relevées à deux reprises : la première fois à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009 et la deuxième à partir du 1<sup>er</sup> avril 2013. Par ailleurs, la législation portant application de la Directive européenne sur la prévention de la traite des êtres humains est entrée en vigueur le 15 novembre 2013, ce qui a conduit à des modifications du Code pénal<sup>50</sup>.

60. Les directives du ministère public sur la traite des êtres humains ont été révisées le 1<sup>er</sup> novembre 2021. Il y est établi que les enquêtes sur les cas de traite d'êtres humains et les poursuites engagées à cet égard sont parmi les principales priorités du ministère public. Conformément à l'article 79 de la loi sur l'organisation judiciaire, les directives sont considérées comme ayant force de loi.

61. Le gouvernement s'est engagé à intensifier davantage la lutte contre la traite des êtres humains à l'aide du programme « Ensemble contre la traite des êtres humains » (Samen tegen mensenhandel)<sup>51</sup>. Les rapports annuels sur l'exécution du programme<sup>52</sup> contiennent des informations plus détaillées sur les mesures qui ont été prises pour veiller à ce que les victimes soient rapidement identifiées et orientées vers les bons services, notamment des projets pilotes, des cours de formation destinés aux professionnelles et professionnels qui interviennent en première ligne et des activités de sensibilisation.

62. L'inspection du travail des Pays-Bas a émis des directives destinées aux inspecteurs et inspectrices où il est établi que toutes les personnes avec qui ils et elles

<sup>47</sup> [Sekswork Alliantie Destigmatisering | Professionnels | Soa Aids Nederland](#).

<sup>48</sup> Voir la réponse à la question 4 d).

<sup>49</sup> On trouvera de plus amples informations sur ce programme dans l'annexe.

<sup>50</sup> Les modifications en question et les peines maximales révisées sont exposées dans l'annexe.

<sup>51</sup> [Lutte contre la traite des êtres humains | News item | Government.nl](#).

<sup>52</sup> Rapport sur l'exécution du programme « Ensemble contre la traite des êtres humains » (Samen tegen mensenhandel) (2020), [Voortgangsbrief programma Samen tegen mensenhandel.pdf \(overheid.nl\)](#).

interagissent pendant une inspection doivent être traitées de la même manière dans des situations similaires (article 1 de la Constitution). Si une notification envoyée à l'inspection du travail fait état de signes d'exploitation par le travail, la notification sera traitée par des inspecteurs et inspectrices déclarés aptes à s'occuper de cas de traite d'êtres humains qui auront été spécialement désignés.

63. La procédure à suivre pour les victimes et les témoins qui signalent des faits de traite d'êtres humains est décrite dans la législation nationale (partie B8/3 des directives relatives à l'application de la loi sur les étrangers). Lorsqu'un permis de séjour est accordé sur cette base, l'idée est de permettre aux victimes étrangères de la traite des êtres humains de déposer une plainte au pénal sans risquer d'être immédiatement expulsées. Les victimes de la traite des êtres humains sont toujours informées par les autorités compétentes de leur droit de dénoncer des faits ainsi que des dispositions de la partie B8/3 des directives susmentionnées. La victime, qu'elle soit une femme ou un homme, a trois mois pour décider de déposer une plainte au pénal ou non. Les autorités concernées veillent tout particulièrement à ce que leur approche soit sensible aux questions de genre et s'assurent que les connaissances spécialisées en la matière restent à niveau.

64. Des programmes ont été conçus pour venir en aide aux travailleurs et travailleuses qui souhaitent sortir de l'industrie du sexe. Leur contenu peut varier en fonction du groupe cible et de l'objectif visé, qu'il s'agisse de les aider à trouver un emploi ou un logement, à adopter de bonnes habitudes de dépense ou à tisser des relations. Un large éventail d'organismes de prise en charge et de soutien, dont les services de soins de santé mentale, d'assistance en cas d'addiction et de secours, travaillent avec les municipalités à la mise en œuvre de ces programmes. Le Ministère de la justice et de la sécurité les finance à l'aide d'un système de primes décentralisées pour les programmes de sortie de la prostitution (DUUP)<sup>53</sup>. Chaque région concernée dispose d'une autorité régionale qui est chargée de coordonner son programme de sortie. Le Ministère de la justice et de la sécurité organise l'échange de connaissances et la coopération entre les différentes autorités régionales et l'organisme de mise en œuvre en convoquant des réunions à cette fin tous les six mois. Le Ministère collabore actuellement avec les autorités municipales et des organisations de la société civile pour mettre en place un forum restreint consacré à la mise en commun des connaissances et des pratiques optimales<sup>54</sup>.

## **Participation à la vie politique et publique**

65. Veuillez consulter la réponse relative aux mesures temporaires spéciales.

66. Dans une lettre adressée au parlement en 2019, le Ministère de l'intérieur et des relations au sein du royaume a fixé un objectif de représentation des femmes dans l'administration publique, à savoir 40 à 60 pour cent de femmes ou d'hommes. Des mesures ont été prises sur trois fronts à cette fin : élaborer des procédures de sélection inclusives ; inviter directement les femmes compétentes à présenter leur candidature pour des postes ; développer les aptitudes des femmes qui occupent des fonctions politiques ou publiques<sup>55</sup>.

<sup>53</sup> On trouvera des informations détaillées sur le financement de ces programmes dans l'annexe.

<sup>54</sup> Pour en savoir plus, veuillez consulter les deux rapports qui figurent dans l'annexe.

<sup>55</sup> Des exemples sont présentés dans l'annexe.

## Éducation

67. La loi sur les mesures visant à améliorer la situation des élèves dans l'enseignement secondaire professionnel est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2020 et dispose que la grossesse et l'accouchement sont un motif valable pour une absence de 16 semaines<sup>56</sup>. La loi dispose également que les instituts d'enseignement secondaire professionnel (MBO), lorsqu'ils émettent une recommandation obligatoire concernant la poursuite des études (BSA), doivent tenir compte des retards accumulés dans le parcours de l'élève, et que l'accord relatif à l'éducation doit comporter des dispositions sur les droits et obligations en lien avec la grossesse et l'accouchement. Les élèves peuvent aussi recevoir une allocation au titre du nouveau fonds étudiant destiné aux personnes inscrites dans un institut d'enseignement secondaire professionnel pour les éventuelles dépenses supplémentaires à engager. Le Centre de soutien aux mères étudiantes a élaboré un guide sur les mesures d'appui aux étudiantes qui sont enceintes ou ont des enfants<sup>57</sup> où sont expliqués les aspects officiels et officieux tels qu'ils sont couverts par la législation sur l'égalité de traitement.

68. Les établissements d'enseignement supérieur ont l'obligation légale de tenir compte de la grossesse et de l'accouchement lorsqu'ils prennent des décisions sur la durée de validité des crédits, les BSA, les études universitaires selon des modalités flexibles et les activités en rapport avec le choix du programme d'études et quand ils planifient les examens, et doivent proposer des modalités souples aux étudiantes dans le cadre des stages. Les étudiantes peuvent également demander une allocation auprès du fonds d'aide financière aux étudiantes et aux étudiants si leurs études sont retardées en raison d'une grossesse ou d'un accouchement. Il a été observé, dans la dernière lettre du gouvernement au parlement sur le congé de maternité<sup>58</sup>, que tous les établissements ne suivaient pas une politique clairement définissable concernant les étudiantes enceintes. En prévision d'une étude officielle sur le congé de maternité pour les étudiantes dans l'enseignement supérieur, un guide a été élaboré en concertation avec les organisations faïtières et les associations étudiantes des établissements afin que les institutions puissent l'intégrer dans la charte étudiante, de même qu'un cours et une stratégie de communication sur une politique transparente en ce qui concerne les grossesses.

69. Le Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences collabore avec les universités et des parties prenantes telles que le Conseil néerlandais de la recherche (NWO) dans le cadre du plan d'action national en faveur de la diversité et de l'inclusion dans l'enseignement supérieur et la recherche. Une étude sur les femmes qui quittent un poste dans le milieu universitaire à la suite d'une grossesse ou en raison de leur maternité est également en cours. Aux termes de la législation actuelle, en cas de grossesse, il n'est pas possible de prolonger la durée d'un contrat temporaire au-delà de quatre ans sans le convertir en contrat permanent. Cet élément sera pris en compte lors de la définition des mesures de suivi.

70. Le gouvernement n'applique pas de politique spéciale pour les filles handicapées dans l'éducation. La règle administrative sur les tentatives de coopération entre l'enseignement général et l'éducation répondant à des besoins particuliers<sup>59</sup> permet aux écoles concernées de collaborer plus étroitement. Malgré

<sup>56</sup> Soit l'équivalent du congé de grossesse et d'accouchement pour les personnes salariées.

<sup>57</sup> [Handreiking Zwangere studenten en studerende ouders in het hoger onderwijs](#) | Kamerstuk | [Rijksoverheid.nl](#).

<sup>58</sup> [Kamerbrief met reactie op motie over het in kaart brengen van belemmeringen voor zwangerschapsverlof in het hoger onderwijs](#) | Kamerstuk | [Rijksoverheid.nl](#).

<sup>59</sup> [Experimenten samenwerking regulier en speciaal onderwijs](#) | [PO-Raad \(poraad.nl\)](#).



ces expériences, la transition d'une éducation « adaptée » vers une éducation inclusive semble encore loin de devenir réalité. Les conditions indispensables à une « bonne éducation de base », à savoir un nombre suffisant d'enseignantes et d'enseignants qualifiés, une charge de travail raisonnable, une meilleure collaboration avec les services qui s'occupent de la jeunesse et le relèvement après la crise de la COVID, ne sont pas encore réunies. Par ailleurs, il est essentiel de créer les bonnes attentes chez les enseignantes et enseignants, les parents et les élèves. Le document de politique générale sur le plan d'évaluation et d'amélioration au service d'une bonne éducation<sup>60</sup> contient un ensemble d'exigences visant les conseils des établissements scolaires et les partenariats censées apporter des précisions sur les principales responsabilités qui incombent à chacun et chacune.

71. Des études montrent que les étudiantes et étudiants universitaires handicapés doivent être mieux informés au sujet de ce que signifie suivre des études en ayant un handicap et de l'accessibilité numérique<sup>61</sup>, et qu'il est important que les étudiantes et étudiants qui présentent des troubles psychologiques puissent s'adresser à un étudiant ou à une étudiante psychologue et/ou à d'autres étudiantes et étudiants<sup>62</sup>.

72. La liberté d'enseignement est inscrite dans la Constitution néerlandaise, laquelle octroie des libertés légales de grande portée. Le gouvernement oblige néanmoins les écoles à enseigner aux élèves leurs droits fondamentaux, parmi lesquels figure le droit à l'avortement et à l'intégrité physique. L'inspection de l'éducation vérifie si les écoles respectent dûment l'obligation légale de dispenser des cours d'instruction civique.

73. Des informations exactes de qualité permettent aux jeunes de faire des choix réfléchis et éclairés au sujet de leur sexualité. On s'attache actuellement à définir plus précisément les objectifs d'instruction en matière de sexualité et de diversité sexuelle. Par ailleurs, le gouvernement central soutient la Fondation « école et sécurité »<sup>63</sup>, dont les programmes peuvent être utilisés par les écoles pour promouvoir un environnement sûr dans le milieu scolaire.

74. Le gouvernement a signé un pacte pour la technologie avec les conseils d'administration des écoles, le monde des affaires, des employeuses et employeurs et des personnes salariées ainsi que les municipalités où est énoncée la nécessité d'attirer davantage de filles et de femmes dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM)<sup>64</sup>. En 2018, l'alliance Werk.en.de Toekomst a reçu une subvention institutionnelle quinquennale destinée, entre autres, à la lutte contre les stéréotypes dans le milieu éducatif, sur le marché du travail et dans les organismes publics, ainsi que contre la ségrégation éducative et la ségrégation des emplois<sup>65</sup>. La question de la représentation et la mise en avant de personnalités exemplaires féminines dans le domaine de la technologie sont prises en compte dans le cadre du programme. Il existe également un plan d'action destiné à inciter un plus grand nombre de filles à étudier la technologie dans les établissements d'enseignement

<sup>60</sup> Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences (2020), [Kamerbrief Evaluatie en Verbeteraanpak Passend Onderwijs | Kamerstuk | Rijksoverheid.nl](#).

<sup>61</sup> N. Smulders et K. Coppens (2020), *Studeren met een functiebeperking 2019: analyse NSE en het wo*, Den Bosch: Expertisecentrum inclusief onderwijs (ECIO). Disponible en ligne : [Studeren met een functiebeperking 2019 : analyse NSE en het wo \(ecio.nl\)](#).

<sup>62</sup> Vinckx (K), B. van der Voort et J. Jansen (2019), *Laagdrempelige psychische hulpverlening: inventarisatie van aanbod binnen mbo, hbo en wo's*, Hertogenbosch: Stichting CINOP ; [Laagdrempelige psychische hulpverlening. Inventarisatie van aanbod binnen mbo, hbo en wo \(1\).pdf](#).

<sup>63</sup> [School en veiligheid](#).

<sup>64</sup> [Techniepact](#).

<sup>65</sup> [Werk.en.de Toekomst | Programma's \(atria.nl\)](#).

secondaire professionnel<sup>66</sup>. Enfin, depuis 2021, le gouvernement soutient la coalition nationale qui œuvre pour que davantage de filles et de femmes se tournent vers les sciences, la technologie et l'informatique<sup>67</sup>.

## Emploi

75. Le sixième cycle sur l'indépendance économique dans le cadre du programme de développement professionnel (Vakkundig aan het Werk) de l'organisation néerlandaise pour la recherche-développement dans le domaine de la santé (ZonMw) aide les municipalités à mettre en œuvre une politique de réinsertion en tenant compte des questions de genre<sup>68</sup>. Quatre vastes projets ont pour finalité de faire en sorte que les municipalités adoptent des outils, des dispositifs et des pratiques fondés sur la science afin de travailler selon des méthodes sensibles aux questions de genre. Les femmes qui ont peu de perspectives professionnelles peuvent ainsi bénéficier d'un meilleur soutien dans la recherche d'un emploi rémunéré et améliorer leur indépendance économique (la période de mise en œuvre va de 2021 à 2023).

76. Le Ministère des affaires sociales et de l'emploi et le département chargé de l'égalité au sein du Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences collaborent dans le cadre du programme axé sur tout l'écosystème qui entoure les femmes en situation de vulnérabilité économique que mènent le Conseil néerlandais de la recherche (NWO) et ZonMw<sup>69</sup>. Les résultats peuvent être ventilés afin qu'une distinction soit établie entre les femmes qui bénéficient de prestations et celles qui n'en bénéficient pas ainsi que les femmes qui tirent un revenu insuffisant d'un emploi rémunéré. L'objectif est de définir des lignes de conduite concrètes et fondées pour rendre les femmes plus autonomes d'un point de vue économique, notamment après une naissance ou un divorce, par exemple. La période de mise en œuvre du programme va de 2019 à 2024.

77. Le gouvernement précédent (2017-2021) avait pour ambition d'améliorer la situation des femmes sur le marché du travail de différentes manières. Il a notamment fait en sorte qu'il soit plus intéressant, d'un point de vue financier, de prendre un emploi (ou de travailler plus d'heures) en augmentant le crédit d'impôt lié au revenu, le crédit d'impôt pour les personnes salariées et le crédit d'impôt général. Par ailleurs, le gouvernement s'est efforcé de faire en sorte qu'il soit plus facile de trouver un meilleur équilibre entre vie professionnelle et soins en allongeant le congé payé du ou de la partenaire d'une semaine avec 100 pour cent du salaire et de cinq semaines avec 70 pour cent du salaire, et en introduisant le congé parental rémunéré. La somme de 250 millions d'euros a également été investie dans les services de garde d'enfants afin qu'ils soient plus accessibles.

78. Comme il a été indiqué dans le rapport précédent, le recours aux services de garde au moyen de l'allocation pour garde d'enfants était à son niveau le plus faible en 2014, avec 621 000 enfants concernés. Depuis lors, l'économie s'est redressée et l'on a investi à plusieurs reprises dans cette prestation pour que ces services restent abordables. Les chiffres ont recommencé à augmenter pour atteindre 832 000 enfants en moyenne l'année dernière. La participation des mères de jeunes enfants au marché du travail suit une tendance similaire<sup>70</sup>.

<sup>66</sup> Meer meisjes in mbo Techniek - VHTO.

<sup>67</sup> Expertisecentrum genderdiversiteit in bèta, techniek en IT | VHTO.

<sup>68</sup> Vakkundig aan het werk - ZonMw.

<sup>69</sup> NWO | Nationale Wetenschapsagenda - Thema: Economische veerkracht van vrouwen.

<sup>70</sup> <https://www.rijksoverheid.nl/documenten/publicaties/2021/09/10/cijfers-kinderopvang-tweede-kwartaal-2021>.

79. Le gouvernement précédent a également fait réaliser un examen interministériel des politiques (IBO) sur le travail à temps partiel<sup>71</sup>. Il en est ressorti qu'il faudrait opérer un changement systémique sur plusieurs fronts pour que l'on constate une évolution au niveau de l'ampleur du travail à temps partiel. Une étude sur les scénarios en matière de garde d'enfants, de prestations éducatives et de congés parentaux a été menée afin que la situation soit mieux comprise<sup>72</sup>. Le gouvernement actuel a annoncé que le remboursement des services de garde d'enfants dont peuvent bénéficier les personnes salariées serait porté à 95 pour cent.

80. Il existe actuellement un droit légal à un congé parental non rémunéré aux Pays-Bas. À partir d'août 2022, le congé parental sera partiellement rémunéré pendant neuf semaines. Avec cette initiative, ainsi que le congé de six semaines après la naissance d'un enfant auquel ont droit les pères ou compagnons depuis 2020, l'idée est d'inciter beaucoup plus d'hommes à prendre des congés. La campagne publicitaire « Avez-vous décidé ? »<sup>73</sup> attire l'attention des jeunes parents sur l'importance de faire des choix réfléchis, en temps voulu, concernant la répartition de l'emploi rémunéré et des soins au sein du couple.

81. Les municipalités peuvent utiliser la boîte à outils sur l'autonomisation conçue dans le cadre du projet « Une éducation pour les femmes ambitieuses » (EVA)<sup>74</sup>. Les cours sont destinés aux femmes qui ont un faible niveau d'alphabétisation et souhaitent améliorer leur position dans la société. L'initiative EVA fait maintenant partie du programme d'action interministériel sur l'alphabétisation *Tel Mee Met Taal*<sup>75</sup>.

82. Le Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences et le Ministère des affaires sociales et de l'emploi collaborent étroitement à la mise en œuvre du programme en faveur d'une meilleure intégration sur le marché du travail (VIA)<sup>76</sup> et s'efforcent d'améliorer la situation des femmes à charge de bénéficiaires de protection internationale et de migrants bénéficiant du regroupement familial dans le contexte du nouveau système d'intégration civique. La plateforme « Inclusion et communauté », par exemple, a créé un système d'apprentissage en ligne pour permettre aux autorités municipales (notamment les services de gestion des clients) de mieux aider les femmes issues de l'immigration à trouver un emploi.

83. Le Ministère des affaires sociales et de l'emploi et le Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences se concentrent sur les moyens de lutter contre la discrimination liée à la grossesse. Un plan d'action contre la discrimination sur le marché du travail et sur le lieu de travail a été élaboré en 2018, et un autre plan d'action visant à protéger les droits des femmes enceintes a été mis au point en 2017. Ce plan prévoit un contrôle plus strict par l'Inspection des affaires sociales et de l'emploi et comprend des mesures destinées à encourager les personnes qui auraient des réclamations à faire à déposer une plainte officielle.

84. Le Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences a financé en 2018 le projet de sensibilisation « Bébé et emploi », qui s'adresse aux femmes qui travaillent et à celles qui cherchent un emploi et met en avant l'importance qu'il y a à pouvoir

<sup>71</sup> IBO Deeltijdwerk (2019), *De(el)tijd zal het leren: van analyse naar beleid over deeltijd*, La Haye : Ministère des finances, disponible [ici](#).

<sup>72</sup> *Eindrapport Scenariostudie vormgeving kindvoorzieningen: een scenariostudie naar de vormgeving van kindvoorzieningen voor gezinnen met kinderen van 0 tot 12 jaar* ; (2020). La Haye : Ministère des affaires sociales et de l'emploi, disponible [ici](#).

<sup>73</sup> [Zijn jullie er al uit.](#)

<sup>74</sup> <https://www.lezenenschrijven.nl/wat-doen-wij/oplossing-voor-je-vraagstuk/speciale-aandacht-voor-vrouwen>.

<sup>75</sup> [Tel mee met Taal.](#)

<sup>76</sup> [Programma Verdere Integratie op de Arbeidsmarkt | Kamerstuk | Rijksoverheid.nl.](#)

trouver du travail ou à continuer de travailler pendant une grossesse ou tout en s'occupant de jeunes enfants<sup>77</sup>.

85. Depuis 2015, l'Inspection des affaires sociales et de l'emploi s'efforce de faire en sorte que les employeurs et employeuses appliquent une politique visant à réduire autant que possible ou à prévenir la pression psychologique sur le lieu de travail, notamment lorsqu'elle découle de la discrimination. À chaque visite d'inspection, une équipe spécialisée évalue la manière dont l'entreprise fait face à la discrimination à l'égard des femmes enceintes. Le système de contrôle le plus adapté peut être défini sur la base d'indicateurs tels que la composition démographique du personnel, les plaintes reçues, la volonté apparente d'apporter des changements et le cadre juridique.

86. En ce qui concerne la situation des femmes LGBT sur le marché du travail, on dispose de nouvelles données sur les femmes bisexuelles et transgenres. L'Institut néerlandais de recherche sociale conclut, dans le moniteur LGBT 2018<sup>78</sup>, que les personnes bisexuelles obtiennent des résultats inférieurs à ceux des hommes gays et des lesbiennes au regard la santé, notamment mentale, et de la satisfaction qu'elles tirent de leur vie. Leur situation au travail et leur statut professionnel sont aussi souvent moins bons.

87. Le Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences soutient l'alliance « Fierté partagée, bonheur partagé » de l'organisation COC Nederland, du réseau néerlandais pour les personnes transgenres et de l'organisation NNID, qui soutient les personnes qui présentent une anomalie du développement sexuel et œuvre pour que les personnes LGBTQI+ soient plus en sécurité et mieux acceptées dans la société, et Bi+ Nederland, qui s'efforce de rendre la société plus accueillante à l'égard des personnes bisexuelles. À la demande de la Chambre des représentants, le bureau d'études SEOR a enquêté sur les obstacles que rencontrent les personnes transgenres sur le marché du travail<sup>79</sup>. Dans son rapport, SEOR décrit plusieurs types de congé de transition qui pourraient contribuer à améliorer leur situation. Le gouvernement devrait publier une réponse à ce rapport aux alentours de l'été de cette année.

88. En ce qui concerne l'emploi des personnes qui ont un handicap professionnel, la loi sur le traitement égal des personnes handicapées et des malades chroniques est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020<sup>80</sup>, et un système d'incitation mis en place pour les personnes concernées et les employeurs et employeuses vise à accroître la participation au travail de ces personnes. Les mesures prises pour aider davantage de personnes qui présentent un handicap professionnel à trouver un emploi, telles que Job Match<sup>81</sup>, visent autant les femmes que les hommes. Le gouvernement s'emploie activement à suivre l'application des mesures et à assurer la prise en compte des femmes défavorisées, à aider les partenaires locaux à mener des études et en diffuser les résultats, à soutenir des projets spécialement destinés à des groupes particuliers, et à faire réaliser des études sur les politiques qui soient axées sur les questions de genre.

89. S'agissant de la formation professionnelle et des qualifications initiales, la politique en faveur d'une éducation adéquate cible tous les étudiants et toutes les

<sup>77</sup> BKB - Baby en Baan.

<sup>78</sup> G. van Beusekom et L. Kuyper (2018), *LHBT-monitor 2018*, La Haye : Institut néerlandais de recherche sociale (SCP), disponible en ligne : [LHBT-monitor 2018 | Monitor | Institut néerlandais de recherche sociale \(scp.nl\)](#).

<sup>79</sup> G. de Lombaerde, Y. Prince et K. Zandvliet (2021), *De arbeidsmarktpositie van Transgender Personen*, Rotterdam, SEOR, disponible en ligne : [De Arbeidsmarktpositie van Transgender Personen | Rapport | Rijksoverheid.nl](#).

<sup>80</sup> <https://wetten.overheid.nl/BWBR0014915/2020-01-01>.

<sup>81</sup> [Meer banen voor mensen met arbeidsbeperking \(banenafpraak\) | Werken met arbeidsbeperking | Rijksoverheid.nl](#).

étudiantes qui ont besoin d'aide. La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées est également appliquée. Le gouvernement rend compte de la situation dans le cadre du programme « Participation illimitée »<sup>82</sup>. En ce qui concerne la mise au travail des personnes handicapées, l'Agence pour les assurances des personnes salariées (UWV) propose un soutien assorti de prestations en vertu de la loi sur l'assurance incapacité des jeunes handicapées et handicapés (Wajong)<sup>83</sup> ou la loi sur le travail et le salaire selon la capacité de travail (WIA)<sup>84</sup>. L'UWV ne fait pas de distinction entre les femmes et les hommes dans ce contexte. Elle octroie des allocations aux employeurs et employeuses pour compenser les coûts liés à l'aménagement du lieu de travail ou à l'achat d'accessoires permettant de faciliter le travail des salariées et salariés qui ont un handicap professionnel pour créer un environnement de travail ouvert, inclusif et accessible (section 36 de la loi WIA). S'agissant des personnes qui ont un handicap professionnel et sont visées par la loi sur la participation<sup>85</sup>, les municipalités peuvent accorder des facilités aux personnes salariées et rembourser les coûts liés aux aménagements aux employeurs et employeuses. L'UWV peut aussi fournir des accessoires, tels que des ressources portables ou intermédiaires ainsi que des services de transport, sur demande.

90. Le gouvernement ne conteste pas la description qui est faite de la situation défavorisée que connaissent les femmes issues de l'immigration sur le marché du travail. Un nouveau moniteur de l'égalité en ce qui concerne les perspectives d'emploi et les postes sur le marché du travail, indépendamment de l'origine migratoire, a été mis au point afin qu'il puisse se tenir au courant de l'évolution de la situation.

91. Des études visant à trouver des moyens d'améliorer les perspectives et les emplois des personnes issues de l'immigration ont été menées dans le cadre du programme VIA mentionné plus haut [voir 16 c)]. C'est en partie dans ce cadre que l'Équipe spéciale sur le travail et l'intégration a été mise en place<sup>86</sup>. En décembre 2021, l'équipe a adopté un programme de travail sur la question et s'est accordée sur les actions à entreprendre au cours des quatre années suivantes.

92. Le gouvernement réfléchit à des moyens de lutter plus vigoureusement contre la discrimination en prenant des mesures davantage axées sur l'intersectionnalité.

93. Dans l'accord de coalition présenté en décembre 2021, aucune décision n'a été prise concernant la révision des règles relatives aux services d'aide à domicile.

94. La révision des règles relatives aux services d'aide à domicile<sup>87</sup> pourrait entraîner des obligations administratives et financières excessivement lourdes pour les ménages ordinaires. Par conséquent, le travail domestique basculerait probablement vers le secteur non structuré de l'économie, ce qui nuirait à la situation juridique des travailleurs et travailleuses domestiques. L'imposition de nouvelles obligations financières et administratives aux employeurs et aux employeuses pourraient aussi faire monter les coûts. Cet effet de substitution réduirait la demande de ce type de travail et donc de personnel domestique.

<sup>82</sup> [Programma Onbeperkt meedoen! | Rechten van mensen met een beperking Rijksoverheid.nl.](#)

<sup>83</sup> Wajong: [Wet arbeidsongeschiktheidsvoorziening jonggehandicapten \(22/1/2022\).](#)

<sup>84</sup> WIA: [Wet werk en inkomen naar arbeidsvermogen - BWBR0019057 \(22/1/2022\).](#)

<sup>85</sup> [Participatiewet | Rijksoverheid.nl.](#)

<sup>86</sup> [Werkagenda Verdere Integratie op de Arbeidsmarkt.](#)

<sup>87</sup> [Regeling Dienstverlening aan Huis.](#)

## Santé

95. L'utilisation du misoprostol seul pour les avortements médicamenteux n'a pas été approuvée aux Pays-Bas. Elle n'est approuvée qu'en association avec la mifépristone car, lorsque le misoprostol est utilisé seul, le risque que l'avortement soit incomplet est trop élevé. Le misoprostol n'est pas non plus expressément présenté comme un produit de « régulation menstruelle » (contraception). Selon la banque de données sur les médicaments, compte tenu du risque de réaction indésirable grave, le misoprostol et la mifépristone sont prescrits et délivrés dans un centre de traitement (clinique d'avortement).

96. Chaque résident et chaque résidente des Pays-Bas a accès à des services de santé sexuelle et procréative adaptés grâce à l'assurance de santé obligatoire. Il existe actuellement 16 cliniques d'avortement réparties sur l'ensemble du territoire. Le recours à des services de santé sexuelle et procréative auprès d'un(e) médecin généraliste est pris en charge par cette assurance ; il n'y a pas de franchise. Si une prise en charge en hôpital ou par un(e) spécialiste est nécessaire, une franchise de 385 euros sera appliquée en 2022. Pour les filles et les femmes assurées en vertu de la loi sur les soins chroniques, les soins liés à l'avortement sont aussi gratuits.

97. Deux campagnes de sensibilisation à la santé sexuelle et aux grossesses non désirées ont été lancées en 2021 : le programme « Des rencontres amoureuses en toute sécurité »<sup>88</sup>, qui s'adresse aux jeunes et concerne la contraception et ses propriétés, et « Envie de faire l'amour ? N'ayez pas peur de dire ce que vous voulez et ne voulez pas faire »<sup>89</sup>.

98. Tous les citoyens et toutes les citoyennes des Pays-Bas, y compris les femmes et les filles, ont le droit d'avoir la possibilité de donner leur consentement éclairé avant de subir une procédure ou une intervention médicale. La loi sur les contrats de traitement médical dispose qu'aucun traitement ne peut être administré sans le consentement du patient ou de la patiente (7 :450, paragraphe 1, Code civil) et qu'il ou elle doit recevoir suffisamment d'informations sur la nature du traitement (7 :448, paragraphe 1, Code civil). Cette disposition obligatoire à deux volets, à savoir l'information et l'autorisation, s'appelle « consentement éclairé ».

## Femmes rurales

99. L'évolution de la situation dans les régions du pays où la population diminue est analysée tous les trois ans sur la base des conclusions de l'enquête sur le logement aux Pays-Bas<sup>90</sup>. D'après les résultats, les personnes qui vivent en zone rurale sont, en moyenne aussi satisfaites de l'environnement dans lequel elles vivent que la population générale : 85 pour cent des personnes interrogées en sont satisfaites, 11 pour cent n'en sont ni satisfaites, ni insatisfaites, et 4 pour cent sont insatisfaites ou très insatisfaites du milieu dans lequel elles vivent. Aucune distinction n'est faite en fonction du genre<sup>91</sup>.

100. Le programme national pour les zones rurales définit les voies d'un développement à l'épreuve du temps, dans les zones rurales et les communautés qui y vivent, en ce qui concerne des aspects tels que l'habitabilité, le dynamisme et

<sup>88</sup> [De Vrij Veilige Dating Show | Sense.info](#).

<sup>89</sup> [ZIN? LEKKER? FIJN? | Sense.info](#).

<sup>90</sup> <https://www.woononderzoek.nl/>

<sup>91</sup> *De Woningmarkt en leefbaarheid in krimpggebieden: Uitkomsten van het WoonOnderzoek Nederland (WoON) 2018 en CBS data*, avril 2019. Disponible à l'adresse : <https://www.woononderzoek.nl/handlers/ballroom.ashx?function=download&id=170>.

l'impact socioculturel. Les Pays-Bas ne prévoient pas de politique spéciale pour les femmes dans ce contexte.

101. Il a été convenu dans les accords-cadres que les parties dresseront un bilan de la situation sociale et sanitaire et des difficultés rencontrées en la matière dans leur région. Le tableau qui en résultera pourrait servir de base à l'établissement d'un plan régional au titre duquel les prestataires de soins de santé et celles et ceux qui les achètent passeront des accords communs pour créer une offre qui réponde aux besoins des résidentes et des résidents. Du fait de leur devoir de diligence, les caisses d'assurance maladie ont la responsabilité de veiller à l'achat et à la mise à disposition des soins de santé nécessaires. Le gouvernement a également financé, jusqu'en 2020, le programme de développement des connaissances du ZonMw sur le genre et la santé. Mis en œuvre pendant quatre ans (2016-2020) avec un budget total de 12 millions d'euros, le programme avait pour finalité de remédier au manque de connaissances sur les différences entre les femmes et les hommes dans le domaine de la santé et des soins.

### **Réduction des risques de catastrophe et changements climatiques**

102. Il est indispensable d'engager la population néerlandaise à s'impliquer dans la politique relative à l'énergie et au climat<sup>92</sup>. L'objectif est de veiller la participation de chacun et de chacune, et en particulier des jeunes. Il n'existe pas de politique nationale spécialement destinée à promouvoir la participation des femmes dans le cadre de la transition énergétique, mais le gouvernement encourage davantage de femmes à travailler dans les secteurs des STIM afin d'y contribuer.

### **Groupes de femmes défavorisés**

#### **Accès aux services de santé sexuelle et procréative**

103. Le Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences soutient l'Alliance pour des soins de santé personnalisés, qui rassemble Women Inc., Rutgers et le COC et vise à créer des soins qui tiennent compte des besoins propres aux femmes et aux hommes ainsi que des besoins des personnes LGBTQI+. Chaque résident et chaque résidente des Pays-Bas a accès à des services de santé sexuelle et procréative adaptés grâce à l'assurance maladie obligatoire<sup>93</sup>.

104. Aux Pays-Bas, l'accès aux soins de longue durée est garanti de la même manière pour chaque résident et chaque résidente. Le Centre d'évaluation des besoins en matière de soins (CIZ) évalue les critères d'accès aux soins de chaque personne de manière uniforme, objective et indépendante. S'ils sont remplis (dans le cas des soins aux personnes âgées, cela signifie avoir droit aux soins infirmiers), le client ou la cliente pourra bénéficier des dispositions de la loi sur les soins chroniques.

#### **Accès à la justice et situation des femmes et des filles en détention**

105. L'Agence des établissements pénitentiaires (DJI) s'efforce de créer les conditions essentielles à la réinsertion après la sortie de prison : revenus, logement, soins, preuve d'identité, réseau social et gestion des dettes. Chaque personne peut obtenir le même soutien dans le système judiciaire en s'adressant au centre de réinsertion et à la personne qui gère leur dossier. Aucune distinction n'est faite en

<sup>92</sup> On trouvera dans l'annexe des avis indépendants supplémentaires adressés à l'État partie.

<sup>93</sup> Pour en savoir plus sur les services de santé sexuelle et procréative, voir la réponse à la question 17.

fonction du genre ou d'autres caractéristiques personnelles. Il en va de même pour les soins médicaux. Chaque détenu(e) a droit à des soins adéquats, y compris les femmes âgées. Les filles sont placées dans l'établissement De Hunnerberg pour les délinquants juvéniles et séparées des garçons, et elles bénéficient des mêmes chances et possibilités que ces derniers.

### **Services et infrastructures de soins pour les femmes et les filles handicapées et les femmes âgées**

106. Le gouvernement précédent a investi un milliard d'euros en quatre tranches pour stimuler la construction de logements à l'aide d'un dispositif de mesures d'incitation<sup>94</sup> qui donne la priorité aux logements accessibles financièrement (66 pour cent), notamment pour assurer l'autonomie de vie des femmes et des filles handicapées. Il est prévu de construire, au cours des 10 prochaines années, 900 000 nouveaux logements dont bénéficieront différents groupes. On construit également des habitations collectives pour les personnes handicapées, entre autres. Le gouvernement central entend stimuler et soutenir davantage ce développement et considère le logement des personnes âgées comme une priorité, compte tenu du vieillissement de la population. Les organisations qui regroupent les municipalités, les associations de logement, les caisses d'assurance maladie, les organisations de prestation de soins, le Ministère de l'intérieur et des relations au sein du royaume et le Ministère de la santé, du bien-être et des sports sont convenus de mettre à disposition 110 000 logements supplémentaires sans escaliers ; 50 000 nouveaux logements groupés ; et 50 000 places en maison de repos dans les 10 prochaines années. Des investissements ont également été consacrés à la collaboration entre les professionnelles et professionnels qui s'occupent de personnes âgées au sein d'un quartier afin que ces personnes reçoivent des soins et un soutien adéquats<sup>95</sup>. Les femmes ne sont pas spécialement prioritaires dans le cadre de ces mesures.

107. Le risque de pauvreté chez les personnes retraitées est plus faible que pour tous les autres groupes d'âge aux Pays-Bas car toutes les personnes âgées ont droit à la pension de retraite de l'État (AOW), qui prévoit une pension de base d'un montant supérieur au minimum social. Seul un groupe relativement restreint de personnes ayant vécu à l'étranger pendant un certain temps n'a pas droit à la pension de retraite complète de l'État. Pour les personnes concernées, cette pension est complétée afin que le minimum social correspondant soit atteint, si nécessaire, grâce au Régime de revenu supplémentaire pour les personnes âgées. La politique est la même pour les femmes et pour les hommes. D'après les chiffres de l'OCDE, les Pays-Bas figurent parmi les pays où la différence entre les genres est la plus faible au regard du risque de pauvreté<sup>96</sup>.

108. Les femmes accumulent une pension de retraite complémentaire moins élevée car elles participent moins, en moyenne, au marché du travail que les hommes. Les femmes âgées ont peut-être été touchées, par le passé, par les politiques de licenciement liées au mariage, qui ont été supprimées il y a plusieurs décennies. Par ailleurs, beaucoup de régimes de pension complémentaire n'accordaient pas le même traitement aux salariées et aux salariés. L'arrêt Barber a mené à l'interdiction de ces pratiques en Europe à partir du 17 mai 1990, mais l'inégalité de traitement dans l'accumulation des droits antérieure à cette date continue d'influer sur les prestations

<sup>94</sup> [Woningbouwimpuls voor gemeenten | RVO.nl | Rijksdienst.](#)

<sup>95</sup> La notion de « soins adéquats » est définie dans l'annexe.

<sup>96</sup> S. Scarpetta (2021), *Panorama des pensions 2021 – Les indicateurs de l'OCDE et du G20*, Paris : OCDE, p. 156 à 187. Disponible en ligne : [Panorama des pensions 2021 : Les indicateurs de l'OCDE et du G20 | fr | OCDE.](#)



de retraite actuelles. Les Pays-Bas se sont dotés de politiques<sup>97</sup> qui visent à augmenter encore davantage la participation des femmes au monde du travail, hausse qui a déjà commencé à se matérialiser ces dernières années<sup>98</sup>.

## Mariage et rapports familiaux

109. Dans la jurisprudence, les tribunaux ont occasionnellement fait référence à la Convention d'Istanbul<sup>99</sup> au regard de la violence domestique et de la protection des enfants<sup>100</sup>.

110. Les tribunaux néerlandais des affaires familiales n'ont formulé aucune politique particulière sur les conséquences de la violence domestique pour les femmes lorsqu'ils ont été appelés à prendre des décisions sur la garde d'un enfant et/ou le droit de visite. Les tribunaux peuvent prendre la violence domestique en compte pour définir le montant de la pension alimentaire, conformément à la législation, à la jurisprudence et aux normes qu'ils auront eux-mêmes établies.

111. Le tribunal des affaires familiales applique les règles officielles à la répartition des biens matrimoniaux. La différence entre la capacité de gain des ex-conjoints n'a pas d'influence sur cette répartition. Si le mariage a été contracté selon le régime de la communauté générale de biens, les biens sont divisés à parts égales. Si un contrat de mariage a été établi, ce sont les accords conclus dans ce contexte qui priment.

112. Le gouvernement part du principe que tout le monde doit pouvoir réussir l'examen d'intégration civique à l'étranger et qu'il existe un filet de sécurité (c'est-à-dire une dispense) pour les personnes dont les capacités d'apprentissage sont limitées ou dont le niveau d'instruction est insuffisant, ou qui ne sont pas en mesure de le réussir pour une autre raison. Les bonnes intentions et les efforts de la personne concernée sont pris en compte lorsqu'il s'agit de décider si elle a droit ou non à une dispense. Cela apparaît également dans l'instruction de travail du service d'intégration et de naturalisation (IND)<sup>101,102</sup>.

113. Le gouvernement juge infondées les suppositions relatives au contenu de l'examen ou l'idée selon laquelle les questions seraient plus difficiles. Rien n'y a été ajouté, et le niveau de langue n'a pas changé depuis 2011.

114. Le Sénat examine actuellement le projet de loi sur la lutte contre l'emprisonnement dans le mariage<sup>103</sup>. Les tribunaux des affaires familiales accorderont une attention particulière à ce sujet, par exemple en l'intégrant dans le programme des cours de formation et/ou des colloques. Les tribunaux ne conservent pas de données ou de chiffres sur le sujet.

115. Le Conseil de la Justice sait qu'il est important de sensibiliser à ce problème. En 2022, les tribunaux des affaires familiales entameront un processus de réflexion national auquel participeront des experts extérieurs au système judiciaire.

<sup>97</sup> [Coalitieakkoord 'Omzien naar elkaar, vooruitkijken naar de toekomst' | Publicatie | Kabinetsformatie \(kabinetsformatie2021.nl\)](#), p. 24.

<sup>98</sup> <https://www.cbs.nl/nl-nl/visualisaties/dashboard-arbeidsmarkt/werkenden/arbeidsparticipatie-naar-leeftijd-en-geslacht>.

<sup>99</sup> Veuillez vous reporter aux décisions suivantes : ECLI :NL :GHARL :2021 :771 et ECLI :NL :GHARL :2021 :5781.

<sup>100</sup> Voir en particulier l'article 13 de la Convention d'Istanbul.

<sup>101</sup> Werkinstructie SUA - IND [Microsoft Word - WI 2016-9 Openbaar.docx \(ru.nl\)](#).

<sup>102</sup> Voir en annexe les notes explicatives sur la Werkinstructie SUA - IND.

<sup>103</sup> [Aanpak huwelijksgevangenschap | Huwelijksdwang | Rijksoverheid.nl](#).

## Curaçao

116. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) n'a épargné personne, mais son incidence sur les femmes, dans le monde entier, a été particulièrement dévastatrice. À Curaçao, ses effets ont été dévastateurs pour les femmes.

### **Droits des femmes et égalité des genres dans le contexte de la pandémie et des efforts de relèvement**

117. La pandémie de COVID-19 a eu d'importantes répercussions à Curaçao. La présente partie du rapport porte sur les interventions d'urgence mises en œuvre en 2020 et en 2021 par les organismes publics, dans le cadre de la pandémie, pour les résidents et résidentes du pays ainsi que pour les migrants et les migrantes.

118. Avant la pandémie, l'un des problèmes majeurs de l'île de Curaçao était l'afflux important de migrants vénézuéliens, en particulier de femmes. Les répercussions de ces migrations sur la société, l'économie (y compris le marché du travail) et le système de santé du pays ont été – et continuent d'être – énormes. La survenue de la pandémie en 2020 n'a fait qu'aggraver la situation des résidents et résidentes et des migrants et migrantes.

119. Pendant la pandémie de COVID-19, plusieurs organismes publics et organisations non gouvernementales se sont mobilisés pour venir en aide aux personnes, familles, résidents et résidentes et migrants et migrantes touchés.

120. Avec l'aide de ces organisations locales et internationales, l'État a mis en place des mesures de soutien aux groupes vulnérables en 2020. Ces efforts se sont poursuivis en 2021, en partie avec l'aide du Gouvernement néerlandais.

121. Les services suivants ont été proposés aux familles et aux individus, hommes comme femmes (résidents et migrants) : cartes de débit pour les denrées alimentaires, colis alimentaires, repas chauds et soutien financier supplémentaire aux bénéficiaires de l'aide sociale, aux personnes salariées qui ont perdu leurs revenus et aux chefs des (petites) entreprises touchées par la pandémie.

122. Le Gouvernement néerlandais a également apporté son soutien en finançant des cartes de débit pour l'achat de denrées alimentaires pour les familles de migrants et de migrantes en situation irrégulière (de mai à septembre 2021), avec l'aide de la Croix-Rouge, de la banque alimentaire et de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). L'OIM a coordonné ces efforts jusqu'en octobre 2021.

123. Le Gouvernement néerlandais a cessé de financer ce programme à la fin du mois de septembre 2021. Le Gouvernement de Curaçao a toutefois pris la relève entre octobre et décembre 2021.

### **Violence à l'égard des femmes fondée sur le genre**

124. Dans la partie caribéenne des Pays-Bas, la violence domestique est étroitement liée à divers facteurs, tels que la pauvreté, la dépendance financière, le chômage, la pénurie de logements, la consommation d'alcool et l'usage de drogues. Pour lutter efficacement contre la violence domestique, une approche intégrée doit donc être adoptée afin d'appréhender la violence domestique comme un phénomène découlant d'autres problèmes de société.

### **Faits nouveaux concernant la violence relationnelle**

125. Le service chargé des infractions sexuelles a été optimisé pour prendre davantage en compte l'intérêt des victimes, notamment des enfants. Les victimes peuvent signaler des violences, être interrogées et se faire examiner dans le même

bâtiment. Une demande a été présentée à la police de Curaçao (Korps Politie Curaçao, KPC) afin de renforcer les compétences du personnel chargé d'enquêter sur les infractions sexuelles.

126. Un projet de politique relative à la détention d'enfants migrants a été élaboré.

127. Une conférence de la police sur les infractions sexuelles a été organisée, et plusieurs séances se sont tenues en janvier, mars, juin et août 2021. Les sujets suivants ont été abordés lors de la conférence :

- a) Violences sexuelles, traumatismes et culpabilisation des victimes ;
- b) Traitement approprié des victimes ;
- c) Conduite d'entretiens avec des enfants ;
- d) Examen des déclarations dans les affaires d'infraction sexuelle ;
- e) Manipulation psychologique des enfants à des fins sexuelles (grooming).

128. L'objectif ultime de ces séances thématiques était de garantir une prise en charge plus appropriée des victimes de violences sexuelles, pour qu'elles puissent rester fortes, et ainsi veiller à leur bien-être et à celui de la communauté.

129. Les instructions relatives à la violence relationnelle (« Aanwijzing Relatieel Geweld ») sont en cours d'examen. L'objectif de ces instructions, publiées par le Procureur général, est de parvenir à une plus grande uniformité et d'améliorer l'efficacité et l'efficience des enquêtes sur la violence relationnelle. Des efforts sont déployés en vue d'adopter une approche plus pragmatique et plus ciblée de la lutte contre la violence relationnelle.

130. En septembre 2021, le Partenariat pour la sécurité locale de Curaçao (« Veiligheidshuis Curaçao ») a organisé une formation, intitulée « Solo, Kas, Sigur », à l'intention de ses partenaires. L'objectif était de donner au personnel davantage d'outils pour prendre en charge les auteurs de violence relationnelle. Au cours de la période à venir, des efforts continueront d'être déployés pour mettre en œuvre ce programme.

131. Trois membres du personnel du Service de proximité pour les jeunes délinquants de Curaçao (« Stichting Ambulante Justitiële Jeugdzorg Curaçao », AJJC) ont participé à cette formation, ce qui a permis au Service d'élargir ses possibilités d'intervention judiciaire auprès des auteurs de violences. En outre, ce type de formation peut aider à éviter que la violence domestique ne se reproduise.

132. En septembre 2021, la « Fundashon Famia Planiá » a présenté au personnel du Service de proximité un projet éducatif conçu spécialement pour les mères et les pères adolescents de Curaçao.

133. En collaboration avec le ministère public et d'autres organisations, le Service de proximité a proposé aux élèves une série de séances d'information sur la façon de régler leurs problèmes de manière constructive.

134. En octobre 2021, le Service de proximité a organisé des ateliers sur le harcèlement dans l'objectif de prévenir et de combattre les pratiques d'intimidation et d'aider les enfants à s'exprimer s'ils font l'objet de brimades.

135. Il est prévu de fusionner le Service de proximité, le Service d'aide aux victimes de Curaçao (« Stichting Slachtofferhulp Curaçao »), l'Institut de protection de la famille de Curaçao (« Gezinsvoogdij Instelling Curaçao » ; GVI) et le Bureau du Conseil de tutelle (« Bureau Voogdijraad »), où se trouvent les bureaux du Service central de signalement des cas de maltraitance d'enfants (« Centraal Meldpunt Kindermishandeling »). L'objectif est de fournir des services de meilleure qualité,

plus rapides et plus efficaces en créant un organisme chargé de la mise en œuvre de la prise en charge judiciaire, comprenant un centre de signalement des cas de violence relationnelle. Cela permettra d'offrir plus rapidement un soutien, sous la forme de mesures de droit civil ou de droit pénal, aussi bien dans les cas où un soutien a été demandé volontairement que dans ceux où il a été imposé.

136. Des coordonnateurs et coordonnatrices de proximité ont été affectés aux quartiers difficiles.

<i>Programmes de formation professionnelle proposés par l'Institut de formation des forces de l'ordre et de la sécurité (« Opleidingsinstituut Rechtshandhaving &amp; Veiligheidszorg » ; ORV)</i>	<i>Service</i>	<i>Niveau</i>	<i>Cours dans lesquels la violence domestique est abordée</i>
Agent(e) chargé(e) des admissions et des services – Police (I&S)	Police	Enseignement secondaire professionnel, niveau 2 (SBO2)	Sociologie
Téléconseiller(ère) au Centre d'appel commun du Service central de signalement des cas de maltraitance d'enfants (Centraal Meldpunt Kindermishandeling, CMK)	Police	Enseignement secondaire professionnel, niveau 2 (SBO2)	Sociologie
Téléconseiller(ère) au Centre d'appel	Police	Enseignement secondaire professionnel, niveau 2 (SBO2)	Sociologie
Assistant(e) aux enquêtes pénales (Rass)	Police	Enseignement secondaire professionnel, niveau 2 (SBO2)	Sociologie
Agent(e) des forces de l'ordre et des secours d'urgence (BPO)	Police	Enseignement secondaire professionnel, niveau 3 (SBO 3)	Priorité aux groupes cibles Droit pénal Application des lois dans la pratique/Activités liées aux procédures (études de cas)
Agent(e) de contrôle aux frontières (OGB)		Enseignement secondaire professionnel, niveau 3 (SBO3)	Sociologie
Officier(ère) supérieur(e) de police	Police	Enseignement secondaire professionnel, niveau 4 (SBO 4)	Priorité aux groupes cibles Droit pénal

<i>Programmes de formation professionnelle proposés par l'Institut de formation des forces de l'ordre et de la sécurité (« Opleidingsinstituut Rechtshandhaving &amp; Veiligheidszorg » ; ORV)</i>			
	<i>Service</i>	<i>Niveau</i>	<i>Cours dans lesquels la violence domestique est abordée</i>
Études policières – Aspects opérationnels	Police	Enseignement professionnel supérieur (HBO 5+)	Droits humains
Diplôme de premier cycle en études policières	Police	Enseignement professionnel supérieur (HBO 6)	Droits humains
<i>Certifications et renouvellement de certifications obligatoires</i>			
	<i>Type</i>	<i>Services</i>	<i>Cours dans lesquels la violence domestique est abordée</i>
<i>Procureur(e) général(e)</i>			
	Examen final	Institut de formation des forces de l'ordre et de la sécurité (ORV), police de Curaçao (KPC), Cellule spéciale d'enquête (Landsrecherche Curaçao), Interpol, douanes	Instructions relatives à la violence relationnelle (2017.01)
	Renouvellement de certification	Institut de formation des forces de l'ordre et de la sécurité (ORV), police de Curaçao (KPC), Cellule spéciale d'enquête (Landsrecherche Curaçao), Interpol, douanes	Instructions relatives à la violence relationnelle (2017.01)

### **Campagnes de sensibilisation à la violence domestique**

137. Une campagne intitulée « Sendé Sendé » est menée par le Ministère de la justice, en collaboration avec le Ministère du développement social, du travail et du bien-être (SOAW), le Ministère de la santé, de l'environnement et de la nature (GMN), et le Ministère de l'éducation, des sciences, de la culture et des sports (OWCS). Le projet est en cours d'exécution. Des vidéos ont été enregistrées dans le cadre de cette campagne pendant l'année scolaire 2021-2022.

138. Une émission hebdomadaire, intitulée « Hustisia, seguridad i abo », est diffusée à la radio pour sensibiliser le public aux mesures de soutien disponible pour les personnes confrontées notamment à la violence et au stress. Cette émission communique des informations sur le type de soutien disponible et les organismes qui

le proposent, ainsi que les coordonnées de ces organismes (numéro de téléphone et WhatsApp).

139. Un groupe de travail sur la justice réparatrice mène une campagne de sensibilisation auprès des écoles, intitulée « Legumai beef, por otro ».

140. Le Ministère de la justice travaille à la mise en place d'un service central de signalement et supervise la fusion des différents organismes de mise en œuvre.

141. Les capacités en matière de conseil familial ont été renforcées grâce à la formation de 10 conseillers et conseillères familiaux professionnels, dans l'objectif de fournir un soutien intensif au développement de l'enfant à domicile (« Intensieve Pedagogische Thuishulp », IPT) (Ministère du développement social, du travail et du bien-être, Service de proximité pour les jeunes délinquants de Curaçao, organisme de santé mentale de Skuchami).

142. En ce qui concerne le traitement des délinquants dans les établissements pénitentiaires, dans un souci de justice réparatrice, une nouvelle approche a été mise au point pour proposer une formation à l'accompagnement de ces personnes (« Veiligheidshuis »).

143. Reconnaissant la gravité des problèmes de violence domestique et de maltraitance d'enfants, le Gouvernement de Curaçao a redoublé d'efforts pour combattre et éliminer la violence domestique, la violence fondée sur le genre et la maltraitance des enfants.

144. Afin d'accorder la priorité à la protection des victimes de violence domestique et de maltraitance d'enfants, l'État a adopté en 2018 plusieurs décrets nationaux portant création d'un Groupe de travail interministériel chargé de coordonner la mise en œuvre du plan national de lutte contre la violence au niveau du Gouvernement, et créé un Comité permanent, au niveau du Gouvernement et des organisations non gouvernementales, chargé de superviser la mise en œuvre du plan national de lutte contre la violence domestique et la maltraitance des enfants.

145. Ce plan vise à faire en sorte que la population soit suffisamment informée et bénéficie de mesures de protection appropriées, en particulier en ce qui concerne la violence contre les enfants et la violence domestique et relationnelle, tout en garantissant le plein respect des traités et de la législation applicables, notamment au moyen du renforcement et de l'amélioration de la prévention, de la détection et de la prévention de la violence, du renforcement des mesures de soutien et de la mise en place d'un suivi adéquat, conformément au plan national de lutte contre la violence.

146. Un projet de recherche visant à déterminer les moyens de mettre en place et d'exploiter un système interinsulaire structuré d'accueil des victimes de violence a été proposé en 2018/2019. Les travaux de recherche ont démarré en juillet 2020 et se sont achevés en juillet 2021, et ont porté notamment sur la législation, la sécurité sociale et les coûts liés à la protection des victimes. L'étude a également porté sur l'élaboration de plans ou de protocoles uniformes et détaillés, assortis d'outils d'évaluation des risques, pour orienter les victimes vers une autre île néerlandaise ou les Pays-Bas.

147. Les instructions du Procureur général relatives à la violence relationnelle (« Aanwijzing relationeel geweld »), qui contiennent des orientations pour la police et le système judiciaire sur la manière de traiter la violence interpersonnelle ou domestique, ont été mises à jour en 2020.

148. En octobre 2020, la police, qui relève du Ministère de la justice, a ouvert un nouveau centre amélioré de traitement des infractions sexuelles, où se trouvent désormais les bureaux du service chargé des infractions sexuelles. Ce centre permet

aux forces de police d'optimiser la prise en charge des victimes d'infractions sexuelles et de donner la priorité à leurs droits. Il comprend également un cabinet médical de la police, où les victimes peuvent se faire examiner dans le respect de leur vie privée.

149. La ratification de la Convention d'Istanbul constitue également une priorité pour Curaçao. À cet égard, l'Université de Curaçao a été chargée d'examiner les mesures nécessaires à la ratification et à la mise en œuvre de la Convention par le pays. Sur la base des conclusions de ses recherches, et compte tenu des capacités et des ressources limitées du pays, l'Université a estimé que la Convention pouvait être ratifiée d'ici à 2025.

### **Formation offerte par les organisations régionales et internationales et coopération avec celles-ci**

150. Depuis le début de la pandémie de COVID-19, l'OIM, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) soutiennent les efforts déployés par le Gouvernement de Curaçao et les organisations non gouvernementales locales pour aider les sans papiers sur l'île et les victimes de maltraitance d'enfants et de violence domestique à obtenir de la nourriture et un logement.

151. En 2021, le HCR a fourni un soutien opérationnel à un refuge local qui accueillait des migrants et des migrantes et des victimes de violence fondée sur le genre et de maltraitance d'enfants.

152. Grâce à un financement d'urgence, le FNUAP a exécuté un projet de 60 jours visant à soutenir les efforts déployés par le gouvernement pour aider les réfugiées vénézuéliennes victimes de violence fondée sur le genre. Il s'agissait notamment d'améliorer les mécanismes d'orientation des victimes, de former les premières et premiers intervenants et de fournir des équipements de protection individuelle (EPI) et des trousseaux de santé procréative (contraceptifs et médicaments) aux partenaires sur l'île.

153. Le Gouvernement de Curaçao est reconnaissant du soutien et de la coopération qu'il reçoit de la part de la communauté internationale en vue de la formation et du renforcement des capacités et de la mise en œuvre de ses politiques nationales relatives aux droits de l'enfant et aux droits des femmes.

154. En coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Gouvernement de Curaçao a mobilisé des fonds auprès de l'Union européenne pour mettre au point une boîte à outils de formation et de sensibilisation à la protection de l'enfance dans le cadre de son action en faveur de la protection des enfants. L'UNICEF a également obtenu des fonds de la Postcode Loterij pour la fourniture d'une assistance technique à la rédaction et à la mise en œuvre d'un code de protection de l'enfance.

155. En outre, les autorités locales et les organisations non gouvernementales ont renforcé leurs capacités et celles de leur personnel en matière de prise en charge des victimes de mauvais traitements et de protection des droits de ces personnes, et ont formé des membres du personnel à la prise en charge des auteurs de violence dans le cadre d'une formation à l'accompagnement de ces personnes.

156. Un procureur(e) spécialisé(e) dans les affaires de violence domestique a été désigné(e) pour engager les poursuites nécessaires. On estime que depuis l'adoption de mesures liées à la COVID-19 à la mi-mars 2020, environ 4 500 personnes ont perdu leur emploi. Pendant cette période, l'économie s'est détériorée et de nombreuses personnes ont subi des pertes de revenus. Ces facteurs ont fait augmenter

les niveaux de stress et d'anxiété dans le domaine relationnel. On s'attend donc à ce que le nombre de cas de violence relationnelle augmente.

157. Le ministère public continuera d'appliquer les instructions relatives la violence relationnelle. Les affaires de violence relationnelle peuvent être portées devant les tribunaux ou faire l'objet d'une sanction imposée par le ministère public, consistant par exemple à suivre une formation à la gestion de la colère. Les affaires peuvent être portées devant les tribunaux ou faire l'objet d'une condamnation avec sursis. Une médiation restaurative peut également être proposée pour régler un différend si les parties en conviennent. Une intervention appropriée, qui profite à la fois à l'auteur de l'infraction et à la victime, est essentielle pour donner un sentiment de sécurité à la victime.

158. Le ministère public, le service chargé de la liberté surveillée, la police et le service d'aide aux victimes de Curaçao se consultent chaque semaine pour examiner les cas de violence domestique et trouver la meilleure solution possible pour les différentes parties concernées. La victime peut être placée dans un foyer pour femmes, si cela est nécessaire à sa protection.

159. Le ministère public participe également à une campagne de sensibilisation, dans le cadre de laquelle des équipes pluridisciplinaires se rendent dans des écoles et donnent aux jeunes adolescents, en particulier aux filles, des conseils sur divers thèmes, tels que la sexualité, la violence et le signalement des violences, notamment sexuelles, aux autorités.

### **Traite des personnes et exploitation sexuelle**

160. La répression de la traite des personnes est une question prioritaire. La traite des personnes est passible de sanctions en vertu de l'article 2 :239 du code pénal de Curaçao. Chaque année, en collaboration avec le Ministère de la justice et d'autres acteurs, tels que le service de soutien aux victimes de Curaçao, le ministère public rédige un rapport sur la traite des personnes et élabore une politique à ce sujet. Il a également mené une campagne de sensibilisation du public à la traite des personnes en collaboration avec le Ministère de la justice.

161. Les cas potentiels de traite des personnes sont rapidement examinés par les forces de police et les suspects traduits en justice. Depuis 2014, de nombreuses enquêtes ont été menées et des poursuites pénales engagées concernant des cas de traite des personnes, y compris des cas d'exploitation sexuelle de femmes.

162. En 2021, une directive générale a été mise en œuvre sous la direction du Coordonnateur ou de la Coordonnatrice national(e) de la lutte contre la traite des personnes à Curaçao. Ce document est destiné à aider les parties prenantes, y compris le ministère public, à apporter un soutien et une protection aux victimes de la traite des personnes. Ce mécanisme d'orientation des victimes remplace les orientations publiées en 2015 et permet aux parties prenantes de répondre rapidement et de manière adéquate aux situations de traite des personnes et de trafic illicite des personnes.

163. Les victimes de la traite des personnes qui souhaitent déposer une plainte au pénal et coopérer à l'enquête criminelle se voient accorder un permis de séjour temporaire et ne peuvent être expulsées. Le ministère public continue de considérer ce type d'infraction pénale comme une priorité et a désigné à cet égard un(e) procureur spécialisé(e) dans les infractions liées à la traite des personnes.

164. Évolution des politiques en matière de traite des personnes et de trafic illicite des personnes depuis 2017 :



- a) Un nouveau site web consacré à la traite des personnes et au trafic illicite des personnes a été créé ([www.humantraffickingpreventioncuracao.com](http://www.humantraffickingpreventioncuracao.com)) ;
- b) Des orientations ont été publiées concernant la prise en charge des victimes de la traite des personnes et du trafic illicite des personnes ;
- c) Un registre de la traite des personnes et du trafic illicite des personnes a été intégré dans le système de déclaration en ligne CTPOL ;
- d) Des modifications ont été apportées au protocole d'accord du Royaume sur la traite des personnes et aux procédures de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des personnes ;
- e) Au moins trois enquêtes pénales sur des cas de traite des personnes ou de trafic illicite des personnes devraient être menées chaque année.

### **Participation à la vie politique et publique**

#### *Immigration et intégration*

165. La Convention relative au statut des réfugiés (Genève, juillet 1951) ne s'applique pas à Curaçao. Toutefois, une protection peut être invoquée en vertu de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme. Les enfants non accompagnés sont pris en charge par l'État et placés dans des établissements locaux, et des procédures judiciaires spéciales sont engagées.

166. Si les parents d'un enfant non accompagné peuvent être retrouvés dans son pays d'origine, des dispositions sont prises en vue d'un regroupement familial dans le pays d'origine. Si les parents, dans le pays d'origine, n'ont pas de documents officiels, ils doivent contacter les autorités de leur pays afin d'être réunis avec leur enfant.

167. La politique relative aux enfants migrants sans papiers prévoit de trouver à ces enfants une place dans l'un des centres d'accueil du pays, en collaboration avec le Service d'aide aux victimes de Curaçao et le Ministère du développement social, du travail et de la protection sociale. Cette place est disponible jusqu'à ce que l'enfant puisse retourner dans son pays d'origine. Si une prise en charge informelle est disponible, la famille de l'immigrant ou de l'immigrante sans papiers peut se réunir, à l'issue de l'enquête, à une adresse vérifiée.

168. Une obligation de signalement aux autorités est imposée à la famille et les protections nécessaires sont mises en place.

169. La politique relative aux enfants migrants sans papiers prévoit qu'une place est réservée aux enfants accompagnés dans un centre d'accueil, où ils peuvent séjourner jusqu'à ce qu'ils puissent retourner dans leur pays d'origine.

170. Si une prise en charge informelle est disponible, la famille de l'immigrant ou de l'immigrante sans papiers peut se réunir, à l'issue de l'enquête, à une adresse vérifiée. Une obligation de signalement aux autorités est imposée à la famille. Les enfants non accompagnés font l'objet d'une enquête et sont placés chez des membres de leur famille à une adresse vérifiée. Une obligation de signalement aux autorités est imposée et les protections nécessaires sont mises en place. Si une place est disponible, un organisme se charge d'organiser le placement volontaire de l'enfant.

171. Avec l'aide du Service néerlandais d'immigration et de naturalisation, les affaires qui relèvent de l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme sont traitées rapidement.

172. Les enfants migrants sans papiers qui ont vécu à Curaçao pendant une longue période peuvent désormais obtenir un permis de séjour.

173. La construction d'un nouveau centre d'accueil pour sans-papiers est presque terminée.

174. Les personnes qui sont entrées légalement à Curaçao mais qui sont restées dans le pays après leur date de retour (ce que l'on appelle les « stay-overs »), qui ne représentent pas une menace pour l'ordre public ou la sécurité intérieure, et qui peuvent fournir la preuve qu'elles disposent de moyens de subsistance suffisants et qu'elles peuvent apporter une valeur ajoutée à la société du pays, ont la possibilité de s'intégrer à Curaçao grâce au Programme d'intégration responsable (« Verantwoord Inburgeren »). Cela s'applique aux personnes qui sont entrées sur le territoire entre le 22 mars 2020 et le 22 septembre 2021. Le programme a toutefois été prolongé jusqu'en décembre 2021.

175. En 2019, 25 immigrants et immigrantes sans-papiers se sont échappés du centre de rétention où ils étaient détenus. En 2020, 17 personnes se sont échappées, et neuf personnes supplémentaires ont tenté de le faire.

### **Groupes de femmes défavorisés**

*Mesures prises par le Centre correctionnel et de détention de Curaçao (Sentro di Detenshon i Korekshon Kòrsou, SDKK) concernant les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI) détenues (aussi bien migrantes en situation irrégulière que ressortissantes de Curaçao)*

176. Dans la mesure du possible, les personnes LGBTI sont placées dans des cellules individuelles dans une zone où leur sécurité et leur bien-être mental peuvent être surveillés plus facilement. Si leur état psychiatrique l'exige, les personnes détenues peuvent également être placées dans une unité d'observation et de traitement médico-légal.

177. Les personnes qui s'identifient comme étant de sexe féminin sont placées dans le quartier pour femmes, et bénéficient de toute l'attention nécessaire pour garantir leur sécurité et leur bien-être mental. Si besoin, une cellule d'isolement est disponible dans le quartier pour femmes.

178. Des cellules d'isolement sont également disponibles dans les centres de rétention de sans-papiers, qui peuvent être utilisées si une personne doit être isolée des autres.

179. Le régime de visite des détenus et détenues étrangers est le même que celui des détenus et détenues locaux.

180. Lorsqu'un détenu étranger ou une détenue étrangère a purgé sa peine, le Centre correctionnel et de détention de Curaçao reçoit une décision de renvoi du Procureur général. La personne est ensuite transférée dans un centre pour sans-papiers.

181. Les immigrants et immigrantes sans papiers sont placés dans des centres de rétention pour étrangers sur le site du Centre correctionnel et de détention de Curaçao. Cet espace a été désigné, par un arrêté ministériel, comme lieu d'hébergement pour sans-papiers.

182. Le quartier pour femmes du Centre correctionnel et de détention de Curaçao est un quartier de haute sécurité.

183. Les personnes sans papiers reçoivent de la nourriture et se voient prodiguer les soins médicaux nécessaires. Les locaux d'accueil des sans-papiers sont en principe destinés à des séjours de courte durée. L'objectif est d'organiser le retour de ces personnes dans leur pays d'origine le plus rapidement possible.

184. En principe, la famille ou les proches de l'immigrant ou de l'immigrante sans papiers doivent supporter les frais de voyage pour le retour de cette personne dans son pays d'origine. Toutefois, si nécessaire, l'État peut prendre en charge les frais de voyage.

185. Compte tenu de la conjoncture actuelle du pays, Curaçao ne peut ouvrir ses frontières à tous les sans-papiers sans se soucier de sa propre population, de l'application de ses lois sur l'immigration et, surtout, de sa situation économique et financière.

---